

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

11 JUILLET 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 11 JUILLET 2018 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1 | Congés et absences | 5 |
| 2 | Cour constitutionnelle | 5 |
| 3 | Questions écrites (Article 80 du règlement) | 5 |
| 4 | Dépôt de projet de décret | 5 |
| 5 | Dépôt de rapports | 5 |
| 6 | Approbation de l'ordre du jour | 5 |
| 7 | Prises en considération | 5 |
| 8 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 647 (2017-2018) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2) | 6 |
| 9 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 8) | 6 |
| 10 | Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (doc. 646 (2017-2018) n^{os} 1 à 10) | 6 |
| | 10.1 Discussion générale conjointe..... | 6 |
| 11 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 647 (2017-2018) n^{os} 1, 1 (annexe 1) et 2) | 22 |
| | 11.1 Examen et vote du tableau et de l'article unique..... | 22 |
| 12 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 8) | 22 |
| | 12.1 Examen et vote du tableau de synthèse et des articles..... | 22 |
| 13 | Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (doc. 646 (2017-2018) n^{os} 1 à 10) | 23 |
| | 13.1 Examen et vote des articles..... | 23 |
| 14 | Projet de décret portant diverses propositions en matière d'enseignement spécialisé (doc. 654 (2017-2018) n^{os} 1 et 4) | 23 |
| | 14.1 Discussion générale..... | 23 |
| | 14.2 Examen et vote des articles..... | 24 |
| 15 | Projet de décret instituant un statut pour les coordonnateurs de centres de technologies avancées (doc. 655 (2017-2018) n^{os} 1 et 2) | 24 |
| | 15.1 Discussion générale..... | 24 |
| | 15.2 Examen et vote des articles..... | 24 |
| 16 | Congés et absences | 25 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 17 | Modification de l'ordre du jour | 25 |
| 18 | Questions d'actualité (Article 82 du règlement) | 25 |
| 18.1 | Question de Mme Carine Lecomte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Élections au secrétariat général de la Francophonie» | 25 |
| 18.2 | Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Examens gratuits de dépistage visuel pour les enfants de 2 à 5 ans»..... | 26 |
| 18.3 | Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Examen d'entrée en sciences médicales et sciences dentaires» | 26 |
| 18.4 | Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Prêts d'études accordés par la commune de Mouscron aux étudiants du supérieur» | 27 |
| 18.5 | Question de Mme Patricia Potigny à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Différences d'interprétation dans le traitement des dossiers d'allocations d'études» | 28 |
| 18.6 | Question de M. Christos Doulkeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Inquiétudes des éditeurs de presse face au futur contrat de gestion de la RTBF» | 28 |
| 18.7 | Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Inquiétudes du secteur de la presse écrite relatives au prochain contrat de gestion de la RTBF» | 28 |
| 18.8 | Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Rejet du projet de réforme de la directive sur le droit d'auteur» | 30 |
| 18.9 | Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapprochement des réseaux d'enseignement différents» | 31 |
| 19 | Prise en considération | 31 |
| 20 | Projet de décret portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel d'enseignement (doc. 657 (2017-2018) n°s 1 à 4) | 32 |
| 20.1 | Discussion générale | 32 |
| 20.2 | Examen et vote des articles | 32 |
| 21 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 647 (2017-2018) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2) | 32 |
| 21.1 | Vote nominatif sur l'ensemble | 32 |
| 22 | Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n°s 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 8) | 33 |
| 22.1 | Vote nominatif sur l'ensemble | 33 |
| 23 | Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (doc. 646 (2017-2018) n°s 1 à 10) | 33 |
| 23.1 | Vote nominatif sur l'ensemble | 33 |
| 24 | Projet de décret portant diverses propositions en matière d'enseignement spécialisé (doc. 654 (2017-2018) n°s 1 et 4) | 34 |
| 24.1 | Vote nominatif sur l'ensemble | 34 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 25 | Projet de décret instituant un statut pour les coordonnateurs de centres de technologies avancées (doc. 655 (2017-2018) n^{os} 1 et 2) | 34 |
| 25.1 | Vote nominatif sur l'ensemble | 34 |
| 26 | Hommages | 35 |
| 27 | Projet de décret portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel d'enseignement (doc. 657 (2017-2018) n^{os} 1 à 4) | 35 |
| 27.1 | Vote nominatif sur l'ensemble | 36 |
| | Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement) | 36 |
| | Annexe II: Cour constitutionnelle | 36 |

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 10h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: Mme De Permentier, MM. Dodrimont, Warnier, Legasse et Daele pour raisons de santé; M. Puget retenu par d’autres devoirs.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 15 juin 2017, je vous informe du nombre de questions écrites restées sans réponse: 8 pour le ministre Demotte, 31 pour la ministre Greoli, 103 pour le ministre Marcourt, 0 pour le ministre Madrane, 85 pour la ministre Schyns, 2 pour le ministre Flahaut et 0 pour la ministre Simonis.

4 Dépôt de projet de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant création de la Structure d’appui à la réinsertion par l’enseignement de promotion sociale en milieu carcéral (doc. 662 (2017-2018) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret portant création du service général de pilotage des écoles et centres psychomédicosociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d’objectifs (doc. 664

(2017-2018) n° 1) et le projet de décret modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre afin de déployer un nouveau cadre de pilotage, contractualisant les relations entre la Communauté française et les établissements scolaires (doc. 665 (2017-2018) n° 1). Ces deux projets de décret ont été envoyés à la commission de l’Éducation.

5 Dépôt de rapports

M. le président. – Le Parlement a reçu le rapport d’activités du Conseil supérieur de l’audiovisuel pour l’année 2017 (doc. 660 (2017-2018) n° 1). Ce rapport d’activités a été envoyé à la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

Le Parlement a également reçu le rapport d’activités de l’Observatoire de l’enfance, de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse pour l’année 2017 (doc. 661 (2017-2018) n° 1). Ce rapport d’activités a été envoyé à la commission de la Culture et de l’Enfance.

6 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 5 juillet 2018, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 11 juillet 2018.

Entre-temps, M. Henquet, Mmes Bertieaux, Lecomte, Warzée-Caverenne et M. Bracaval ont déposé la proposition de décret visant à modifier l’article 5, § 2, du décret du 11 mai 2007 relatif à l’enseignement en immersion linguistique (doc. 666 (2017-2018) n° 1).

Mme Trachte, MM. Hazée, Henry, Doulkeridis, Mme Ryckmans et M. Daele ont déposé la proposition de décret visant à tendre vers la gratuité effective de l’enseignement obligatoire (doc. 668 (2017-2018) n° 1).

Je vous propose d’ajouter la prise en considération de ces propositions à l’ordre du jour. (*Assentiment*)

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

7 Prises en considération

M. le président. – L’ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à modifier l’article 5, § 2, du décret du 11 mai 2007 relatif à l’enseignement en immersion linguistique, déposée par M. Henquet, Mmes Bertieaux, Lecomte, Warzée-Caverenne et

M. Bracaval (doc. 666 (2017-2018) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret visant à tendre vers la gratuité effective de l'enseignement obligatoire, déposée par Mme Trachte, MM. Hazée, Henry, Doulkeridis, Mme Ryckmans et M. Daele (doc. 668 (2017-2018) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

8 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 647 (2017-2018) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2)

9 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n°s 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 8)

10 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (doc. 646 (2017-2018) n°s 1 à 10)

10.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, la présentation des rapports par MM. Knaepen et Drèze sera suivie des interventions des groupes politiques reconnus, cheffe de groupe et parlementaires regroupés par groupe. Suivra la réponse du gouvernement. Après celle-ci, nous entendrons les répliques.

Les temps de parole sont fixés comme suit: 20 minutes par groupe politique reconnu, 7 minutes pour DéFI, 4 minutes pour PTB-GO, 4 minutes pour Jexiste et 30 minutes pour la réponse du ministre Flahaut.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à MM. Knaepen et Drèze, rapporteurs.

M. Philippe Knaepen, rapporteur. – Nous nous référons à notre rapport écrit.

M. le président. – La parole est à M. Knaepen au nom du groupe MR.

M. Philippe Knaepen (MR). – Mon intervention se limitera à quelques considérations générales sur cet ajustement que je qualifie de «technique» tant les variations ne se font qu'à la marge et mon groupe n'y décèle aucune politique nouvelle. Je laisserai le soin à mes collègues Laurent Henquet et Jordan Godfriaux d'intervenir respectivement sur les parties relatives à l'enseignement et à l'enfance de ce budget.

Quoi qu'en aient dit et redit certains en commission, un ajustement ne doit pas uniquement se résumer à des modifications à la marge. Il peut aussi – il devrait même – servir à lancer de nouvelles politiques et initiatives. Cette réponse maintes fois entendue en commission cache mal la paralysie de ce gouvernement qui ne parvient plus à s'accorder sur des dossiers d'importance.

La réforme de la formation initiale, la réforme du financement des hautes écoles, la réforme de la formation en kinésithérapie, la réforme de la gouvernance des hautes écoles, la fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCL) et l'Université Saint-Louis, la réforme de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), la gouvernance du numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles, le nouveau contrat de gestion de la RTBF, le statut juridique des jeunes dessaisés, la réforme de l'inspection, les charges des enseignants, la réforme des milieux d'accueil (MILAC), la réforme des aides à la presse, et j'en passe, sont autant de dossiers de réforme annoncés depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années – pour la formation initiale, par exemple – et qui ne sont toujours pas concrétisés. La liste est longue et je suis déjà en droit de me demander si ce gouvernement parviendra à les boucler d'ici la fin de la législature.

Face à cette situation et vu l'absence de consensus au sein du gouvernement, un ajustement technique semble tout à fait logique. Mais un ajustement de ce type ne doit pas devenir la règle. Ces rendez-vous budgétaires doivent permettre à la Fédération d'insuffler une nouvelle vision, une nouvelle politique.

À en croire différentes déclarations ministérielles, notre prochain rendez-vous budgétaire, qui se tiendra en décembre, sera placé sous le signe du changement. En effet, presque trois ans après l'adoption du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, le budget 2019 devrait être le premier bud-

get genré de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'attends donc de voir la première concrétisation de ce décret.

Le budget 2019 devrait également voir le ministre Flahaut appliquer le décret du 3 mai 2018 visant la transmission au Parlement des budgets des organismes publics dépendant de la Communauté française. Ce décret, entré en vigueur le 9 juin 2018, prévoit que le budget des entités reprises dans le périmètre de consolidation et son exposé particulier soient joints à l'exposé particulier du budget des dépenses. Toutefois, faute de temps, le ministre a estimé ne pas devoir appliquer ce décret et s'est engagé à le faire pour le prochain budget. Il pourra compter sur ma vigilance à cet égard.

Alors que les recettes augmentent de 41 millions d'euros, je m'attendais à ce que les dépenses se calquent *a maxima* sur cette hausse. Que du contraire: les dépenses augmentent de près de 54 millions! Si une partie de ces dépenses évolue automatiquement en fonction des différents paramètres, je note qu'une autre partie concerne la mise en œuvre des mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence, comme la statutarisation des psychomotriciens.

Malheureusement, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne prend pas le chemin d'un retour à l'équilibre prochainement. Pour cause, les réductions de dépenses structurelles sont rares. Les réductions de dépenses sont liées à la conjoncture – charges d'intérêt ou reprise de la provision conjoncturelle. Il suffirait que la conjoncture change pour mettre le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une situation délicate. Or, les dernières prévisions annoncent une dégradation des paramètres économiques.

Ce constat ne tient pas compte des décisions prises par ce gouvernement, qui auront une incidence sur la prochaine législature: Pacte pour un enseignement d'excellence, formation initiale des enseignants, réforme dans le secteur de l'enfance. Autant dire que le respect de l'objectif budgétaire pour cette année paraît déjà compromis. Cela étant, cette situation devient une habitude pour ce gouvernement, puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a respecté qu'une seule fois son objectif budgétaire au cours de cette législature. Pour rappel, c'était en 2016.

Le brouillard autour de la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles est entretenu par l'absence d'une projection budgétaire à moyen terme de ses dépenses, intégrant notamment les nouvelles dépenses prévues. En l'absence de cette projection et d'indications de la part du ministre, je suis dans le flou le plus complet sur la trajectoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les possibilités d'être prochainement en équilibre alors que les entités belges se sont accordées pour l'atteindre en 2020.

Avant de conclure, je souhaiterais émettre quelques remarques ponctuelles sur certaines compétences ministérielles. En matière de relations internationales, Monsieur le Ministre-Président, je note une augmentation totale de près de 500 000 euros, notamment pour la dotation de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Le lien entre cette augmentation et WBI pose toutefois question: l'organisation du voyage interconvictionnel à Birkenau en avril 2018 ou encore les frais de mobilité des intervenants au Forum international sur le droit à l'avortement du 22 juin 2018 ont été soutenus par WBI. Pourtant, le logo WBI n'apparaît nulle part et à aucun moment au cours du Forum. Il s'agissait plutôt de mettre en avant les compétences de votre collègue de l'Égalité des chances ou encore de pérenniser la Chaire Mahmoud Darwich, poète palestinien, à hauteur de quelque 100 000 euros quand même, alors que les dépenses liées à la chaire n'étaient auparavant pas à la charge de WBI.

Ensuite, l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale, plus particulièrement dans les institutions internationales et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) reste fort peu visible. Quels sont notre poids et notre marge de manœuvre dans les décisions prises au sein de la Francophonie? Pèserons-nous comme il se doit dans les décisions stratégiques et les choix qui seront faits lors du prochain sommet de la Francophonie à Erevan? Y serons-nous entendus comme notre participation nous en donne le droit? Monsieur le Ministre-Président, à un an de la fin de la législature, j'ai toujours autant de doutes et je me demande pourquoi. Quelle empreinte aurez-vous laissée à l'OIF et ailleurs à la fin de l'année 2019? Il vous reste un an pour me convaincre.

S'agissant de la culture, si cet ajustement contient un grand nombre de mouvements, il s'agit pour l'essentiel de répartitions et de transferts. Après des années de non-indexation des subventions, des gestes envers certains secteurs culturels auraient été les bienvenus. Malheureusement, cet ajustement n'en comporte quasiment aucun. Avec un peu de recul, je constate, Madame la Ministre, que votre bilan «culture» est en réalité très faible. Avec à peine quelques décrets en quatre ans, il n'y a pas de quoi pavoiser. D'autant que, comme mon groupe l'a indiqué voici quinze jours en réunion de commission, la ministre Milquet avait annoncé une «tornade» de réformes culturelles. Je parlerai plutôt d'une petite brise fort peu décoiffante.

Inutile de répéter ici ce qu'ont déjà dit mes collègues Olivier Maroy et Laetitia Brogniez en commission. Sachez simplement, Madame la Ministre, que vos réponses ne nous ont pas satisfaits pour trois dossiers au moins: la faiblesse de vos engagements relatifs à l'emploi artistique, le financement et la reconnaissance des centres culturels et le financement et la reconnaissance des bibliothèques. N'oublions pas non plus les crédits

sous-consommés de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui, il faut le rappeler, s'élèvent à environ 10 % de son budget annuel pour les années 2016 et 2017. Je souhaiterais que notre Parlement, au travers de son président, saisisse la Cour des comptes afin de réaliser un audit.

Enfin, pour le volet des médias, le ministre Marcourt a sans doute rédigé un des exposés généraux les plus courts de tous les temps, puisqu'il fait en tout et pour tout deux lignes et demie. C'est un record! Il consiste en un ajustement exclusivement technique qui ne mérite aucun commentaire, car toutes les variations y sont dues soit à l'actualisation des paramètres macroéconomiques, soit à la répartition de la provision non marchande.

Avec un déficit estimé de 221 millions d'euros cette année et les nouvelles dépenses prévues, notamment dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence ou de la réforme de la formation initiale des enseignants, je peux d'ores et déjà me demander quelles seront les marges de manœuvre du prochain gouvernement. À force de charger la barque, elle finira par craquer. C'est l'avenir de nos enfants que vous hypothéquez.

M. le président. – La parole est à M. Godfriaux.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Pour l'enfance comme pour les autres départements, l'ajustement budgétaire est principalement technique. Je ne note pas de grands changements ni de grands investissements. Je regrette cependant que le document budgétaire que j'ai analysé soit déjà dépassé, puisque le conseil d'administration de l'ONE devait encore y intégrer, le 20 juin dernier, les recettes et dépenses qui découlent de l'accord-cadre non marchand. Même si cela ne change rien à l'équilibre recettes-dépenses, cela fait tout de même tâche. Cet accord et les montants n'auraient-ils pu être anticipés?

Madame la Ministre, mon groupe vous a également interrogée à plusieurs reprises au sujet du budget de la réforme «MILAC». En effet, aucune ligne budgétaire n'y est consacrée dans l'ajustement. Vous avez pourtant annoncé une réforme très complète, dotée d'un budget conséquent et bénéficiaire d'une priorisation de l'ONE qu'elle a elle-même sollicitée. Mais au Parlement, hormis quelques réponses éparpillées à des questions en commission, nous n'avons encore rien vu, rien lu et rien reçu. Aurons-nous un jour une présentation globale de cette réforme et des budgets qui doivent l'accompagner, comme cela a été annoncé à plusieurs reprises? Pourquoi n'y a-t-il rien aujourd'hui dans l'ajustement?

Dans le budget de l'ONE, un montant de 1,8 million d'euros est inscrit dans le cadre du dossier médico-social de l'enfant. C'est certainement, avec l'informatisation des dossiers et procédures au sein de l'ONE et des milieux d'accueil,

un aspect qui doit être mis en œuvre le plus rapidement possible.

Je constate également une augmentation de 25 000 euros pour un marché public de services portant sur l'accompagnement de la cellule d'audit interne de l'ONE, dans le cadre de la réalisation d'une analyse de risques en vue d'élaborer un plan d'audit. En commission, j'ai été informé que deux audits avaient déjà été réalisés, l'un concernant la téléphonie et l'autre les organes de pilotage. Le groupe MR considère, là encore, qu'il serait intéressant d'aborder ce sujet lors d'une commission, afin que les députés soient informés et que les résultats des audits soient éventuellement présentés.

Par ailleurs, mon groupe se réjouit qu'un premier budget soit enfin inscrit pour le dépistage de la mucoviscidose, soit 25 000 euros pour cette année, un montant qui correspond à un douzième du budget global annuel. Nous nous assurerons évidemment qu'un budget total de 300 000 euros soit consacré à cette ligne budgétaire dès le budget de 2019.

Vient ensuite le statut des accueillantes, autre gros dossier après la réforme «MILAC». Je me fais ici le relais de ma collègue Véronique Durrenne qui suit ce dossier depuis des années et tente depuis de nombreux mois d'obtenir des chiffres quant au budget nécessaire pour boucler ce statut. Nous connaissions en effet le budget nécessaire aux 400 premières mises sous statut, soit 16 millions d'euros, mais qu'en sera-t-il pour la suite, lorsque les accueillantes suivantes entreront dans le statut et qu'il faudra également financer l'ancienneté acquise par les premières? Ce lundi, enfin, vous avez donné une réponse, Madame la Ministre: le budget permettant à toutes les accueillantes d'entrer dans le statut s'élèverait à 82,8 millions d'euros. Aujourd'hui, Madame la Ministre, votre gouvernement semble avoir trouvé 16 millions pour le lancement de cette politique.

Si le MR ne peut que se réjouir pour les accueillantes – c'est une demande que nous avons formulée de longue date –, il s'interroge sur les suites de la phase pilote. Où trouverez-vous ces 82 millions d'euros d'ici 2025, Madame la Ministre? En effet, il ne faudrait pas que vous refiliez la patate budgétaire au prochain gouvernement et au prochain ministre... Nous connaissons tous l'état des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est-ce dès lors agir en bon père de famille que d'annoncer une telle mesure sans disposer des moyens budgétaires? Pouvez-vous nous garantir que les budgets nécessaires sont d'ores et déjà mis de côté, soit par votre gouvernement soit par l'ONE? Ces sommes sont-elles provisionnées ou devront-elles être trouvées par le prochain gouvernement, comme nous le craignons?

Pour conclure, soulignons la remarque formulée par la Cour des comptes au sujet du budget de l'ONE: «les prévisions sont surestimées depuis

plusieurs exercices et ont dégagé des sous-utilisations de crédits, en hausse depuis les trois derniers exercices». Monsieur le Ministre du Budget, que pensez-vous de cette pratique? De votre côté, avez-vous une vue des crédits sous-consommés récurrents? Avez-vous votre mot à dire tant sur le principe que sur l'utilisation des réserves ou celles-ci sont-elles à disposition de l'Office *ad vitam aeternam*?

M. le président. – La parole est à M. Henquet.

M. Laurent Henquet (MR). – Journée funeste s'il en est, puisqu'après la défaite des Diables rouges, je dois aujourd'hui vous parler de l'ajustement budgétaire. Si l'optimisme est généralement perçu comme un trait de caractère positif, dans le domaine budgétaire, il rimerait plutôt avec manque de réalisme. La prudence s'impose lorsque j'examine les chiffres de plus près, car les apparences sont souvent trompeuses, comme l'ont rappelé mes collègues.

Les recettes présentent une augmentation de 34 millions d'euros. Or, étant donné les paramètres économiques et la diminution de la croissance du Produit intérieur brut (PIB), je considère que cette hausse des recettes est annihilée. Cela posera quelques problèmes, puisque la Fédération doit rééquilibrer globalement le budget. Je rappelle que 70 % des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent l'enseignement. Dès lors, si le budget de l'Éducation dérape, c'est toute la Communauté française qui sort des clous.

Tout d'abord, le solde net à financer est un solde budgétaire brut. La Cour des comptes le rappelle chaque année, mais le gouvernement n'en tient pas compte. Soit! Ensuite, je note une détérioration de 40 millions d'euros par rapport à l'objectif recommandé par le Conseil supérieur des finances (CSF). Nous savons pourtant tous qu'il faut atteindre l'équilibre en 2020 pour respecter le Pacte de stabilité européen. Comment y parvenir quand le déficit de l'année 2018 reste inchangé: 221 millions d'euros? Je pressens donc que l'objectif ne sera pas respecté. Or, cette année, pour la première fois, toutes les entités du pays se sont accordées pour parvenir à un équilibre structurel de la Belgique en 2020, au niveau global et au sein de chaque entité. Que faire si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'y parvient pas? Toute la Belgique risque d'être mise sous tutelle par l'Europe. J'aurai donc voulu obtenir une projection pluriannuelle des dépenses, détaillant les mesures à prendre et le chemin à suivre. C'est d'autant plus important qu'une série de chantiers sont en cours, dont le Pacte pour un enseignement d'excellence et la formation initiale des enseignants.

Les dépenses globales de la Communauté française augmentent de près de 54 millions. Cette augmentation concerne essentiellement l'Éducation. Je tiens, cette année, à souligner la

qualité des explications. Les documents ont été bien rédigés, à l'exception de quelques libellés. Le chapitre du budget relatif à l'enseignement augmente de 52 millions. Je note avec intérêt l'augmentation des crédits pour les programmes prioritaires de travaux (PPT), la statutarisation des psychomotriciens et le traitement du personnel. Le Bureau du plan n'avait pas prévu le saut d'index survenu en 2018; il est normal que vous ne l'ayez pas prévu non plus, Madame la Ministre.

Cela va coûter 20 millions. J'ai vu que vous aviez ponctionné 11 millions de la réserve, c'est-à-dire de la provision conjoncturelle, et que vous aviez prélevé 9 millions ailleurs. Comptez-vous reconstituer cette réserve qui, par définition, sert à pallier d'éventuelles difficultés?

Concernant la répartition des crédits, je constate que l'enseignement secondaire est davantage financé que l'enseignement primaire même si, à la suite de la publication des indicateurs de l'enseignement, la presse de ce matin fait état d'un léger rattrapage. Pourtant, dans les systèmes éducatifs performants, l'enseignement primaire est mieux financé que l'enseignement secondaire. En effet, les bases éducatives sont acquises en maternelle et en primaire. Il convient donc de faire converger les ressources afin de bien encadrer les enfants, qui doivent prendre leur départ dans la vie en ayant assimilé les prérequis. Il s'agit aussi d'une mesure phare pour diminuer les inégalités sociales. Les premières mesures du Pacte vont dans ce sens; je pense notamment au renforcement des classes en maternelle.

Je ne puis passer sous silence la précipitation, le cafouillage et les imprécisions inhérentes aux réformes mises en chantier. Le flou entoure la réforme de l'inspection ou encore la mise en place des délégués aux contrats d'objectifs (DCO); des centaines de pages, pratiquement illisibles. C'est aussi le cas de la séparation du pouvoir organisateur et du pouvoir régulateur, sans parler de mesures telles que l'allongement du tronc commun qui sont loin de faire l'unanimité parmi les enseignants... et c'est un euphémisme. Je me demande également comment seront utilisées les sommes engagées pour financer ce Pacte. Sont-elles bien engagées?

Environ 79 millions d'euros ont été confirmés lors de l'ajustement, alors que 83 ou 84 millions d'euros étaient prévus au budget initial. Paradoxalement, de nouvelles mesures se sont ajoutées à celles décidées dans le cadre de celui-ci. Citons, par exemple, le transfert de fonds à l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC), dont je me demande légitimement quelle sera l'utilisation, et le financement d'études onéreuses dans le cadre de différentes expériences pilotes, pour lesquelles on peut également se demander si la dépense engagée n'est pas disproportionnée. Citons surtout l'affectation d'un budget de près d'un million d'euros à l'accompagnement universitaire des équipes de terrain pour le dispo-

sitif de Remédiation, consolidation et dépassement (RCD), dont les contours ne sont pas clairement définis. À la suite de l'étude universitaire concernant la confection des grilles horaires, je me méfie, par ailleurs, de plus en plus de telles études.

En bref, ce budget confirme plusieurs constats posés précédemment. Je déplore, tout d'abord, un manque de transparence quant aux chiffres donnés. Le solde présenté comme net, alors qu'il s'agit du solde brut, en est une preuve indiscutable. Je déplore en outre cette tendance récurrente à toujours dépenser davantage. La Fédération dépensera 54 millions d'euros supplémentaires alors que les recettes n'augmentent que de 41 millions.

Bien qu'il soit question d'un simple ajustement technique, comme M. Knaepen l'a rappelé, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre, à l'aube de cette fin de législature, que le train du Pacte, même s'il accuse – heureusement! – quelques retards et incidents de parcours, continue à progresser, entraînant des dépenses dont nous ne comprenons pas toujours la pertinence. Jusqu'à présent, notre avis a toutefois très peu compté. C'est étrange, car le Pacte concerne tous les élèves, tous les parents et, en définitive, tous les citoyens, dont une grande partie ne se retrouve pas dans ce projet. Le dictionnaire définit le mot «pacte» comme étant un accord, une convention solennelle entre les différents partenaires concernés par une même problématique. Le MR en a cependant toujours été exclu. Comble de l'ironie ou du toupet, le gouvernement vient aujourd'hui nous demander notre soutien pour la création d'une entité autonome Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), dont il nous dit déjà qu'elle sera très – trop! – onéreuse et politisée. Décidément, on ne se refait pas!

M. le président. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – L'exercice d'ajustement 2018 vient confirmer les lignes directrices décidées dans le budget initial et préserve les politiques sectorielles les plus importantes pour nos concitoyens. D'une certaine manière, il constitue aussi un outil de relance économique, sociale et culturelle. Le gouvernement suit donc la logique du respect de la parole donnée et des engagements pris. Cette épure budgétaire en est un nouvel exemple. À plus grande échelle, je note que cet ajustement conserve la trajectoire initiale – le solde SEC étant stable par rapport au budget initial 2018, à savoir 221,5 millions d'euros sur un budget de 11 milliards –, permet d'assumer les besoins exprimés dans les différents départements, contribue à mettre en œuvre le Pacte pour un enseignement d'excellence et permet de procéder aux adaptations requises par l'évolution des paramètres macroéconomiques impliquant l'indexation des allocations salaires et des dotations. Il veille par ailleurs à conserver une ligne de maîtrise des dépenses par des mesures d'économie adéquates. N'oublions pas non plus que l'amélioration cons-

tante des outils de gestion de la dette permet de réaliser une diminution de dépenses dans le budget ajusté de 1,6 million d'euros. J'ai également noté avec beaucoup d'attention les éléments indiqués par le ministre, en termes de gouvernance budgétaire, sur le suivi rigoureux d'un ratio dettes-recettes qui est prudent et supportable pour une entité telle que la nôtre et qui tient compte de l'impact possible d'un futur relèvement des taux d'intérêt.

(M. Philippe Knaepen, vice-président, prend la présidence)

Je tiens à souligner certains aspects qui me semblent bien illustrer l'action menée. Dans le secteur de l'éducation, cet exercice d'ajustement a essentiellement suivi l'évolution du statut du personnel de l'enseignement, avec notamment la statutarisation des 363 psychomotriciens sous contrat de contractuels subventionnés ou d'aides à la promotion de l'emploi ainsi que celle des coordinateurs des centres de technologie avancée. Cet ajustement doit aussi être examiné corrélativement avec les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence. En effet, la quasi-totalité de l'enveloppe prévue à cet effet sera utilisée cette année. Si je regrette que les mesures relatives à la gratuité en maternelle n'aient pas encore vu le jour, je comprends les difficultés techniques et juridiques. Cependant, je souhaite que cet obstacle soit franchi le plus rapidement possible afin que notre enseignement bénéficie davantage à tous les enfants. Cet exercice est aussi un prélude à des changements importants qui arriveront l'année prochaine comme la réforme du pouvoir régulateur et du service d'inspection ainsi que la séparation du rôle des pouvoirs organisateurs et des pouvoirs régulateurs. Ces dossiers essentiels devront être menés à bien pour assurer les fondations du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Je me réjouis des crédits dégagés pour mettre œuvre des nouvelles politiques dans l'enseignement supérieur, et tout particulièrement le budget affecté au soutien des politiques de genre. Le renforcement des missions des personnes de contact «genre», officiant dans les établissements de l'enseignement supérieur, est essentiel puisque l'égalité homme-femme reste un défi de société auquel il faut donner des moyens à long terme. Je salue les nouvelles initiatives comme la mise en œuvre du portail www.mesetudes.be. Cette mesure va dans le sens du renforcement de la formation prônée par la proposition de décret adoptée voici deux semaines. Enfin, j'épinglerai une dernière initiative à laquelle mon groupe accorde une attention particulière: le financement de l'étude sur la pauvreté étudiante et la mise en place future d'un cadastre des différents régimes d'aide destinés aux jeunes. Mon groupe attend de cet outil qu'il permette aux étudiants d'avoir plus aisément accès à l'information et aux aides auxquelles ils peuvent prétendre. Enfin, il salue aussi l'accord intervenu

entre les représentants des universités et ceux des hautes écoles déterminant la répartition des 21,5 millions d'euros du refinancement de nos universités et hautes écoles.

Pour l'enseignement de promotion sociale, j'observe avec grand intérêt la mise à disposition des crédits visant à assurer un meilleur accompagnement pédagogique des étudiants et à mettre en œuvre l'enseignement inclusif. Ces budgets permettront à ce public de suivre l'enseignement de promotion sociale avec davantage de facilités.

Pour les médias, les quelques mouvements opérés lors de cet ajustement correspondent tant à l'affectation de l'enveloppe du secteur non marchand qu'aux adaptations liées à la croissance. Le nombre peu élevé de modifications constitue – faut-il le dire – le signe que les budgets initiaux avaient été correctement affectés et adaptés aux besoins. Néanmoins, il conviendra, bien entendu, et comme cela a été rappelé dans les discussions sur le décret «SMA» et de l'ajustement, de veiller à ce que l'enveloppe consacrée à la transition numérique des radios indépendantes soit adaptée en vue de permettre les prises en charge adéquates lors de la mise en œuvre du futur plan de fréquences. Sont également attendues et feront l'objet de toute notre attention la réforme des aides à la presse et la finalisation du prochain contrat de gestion de la RTBF, sans oublier l'attention que nous réserverons, à l'instar du ministre des Médias, à la situation de l'emploi des télévisions locales, concernées comme d'autres par la réforme des aides à l'emploi.

D'une manière générale, il est clair que le secteur non marchand est malmené par d'autres niveaux de pouvoir. J'en veux pour preuve la future réforme des points APE et la loi autorisant les revenus à hauteur de cinq cents euros mensuels défiscalisés. Notre gouvernement, à l'inverse, est attentif et respecte ce secteur auquel il est particulièrement attaché puisque non seulement des moyens supplémentaires sont prévus pour négocier un nouvel accord non marchand à hauteur de 15 millions d'euros en 2018 et 45 millions d'euros à l'échelle de la législature. De plus, ces moyens ont été sauvegardés et majorés pour couvrir l'indexation. En outre, l'accord du 30 mai dernier, visant les différents sous-secteurs, a été conclu en traduisant concrètement son impact dans les budgets et le décret-programme.

Pour la fonction publique, je souligne la mise en œuvre du contrat d'administration, les dispositions relatives à la réforme des carrières et à la prime de fin d'année. Ces dernières pourraient servir de base à un futur accord sectoriel au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'ensemble des organisations syndicales.

Les orientations de la politique sportive sont poursuivies. Nous nous réjouissons des nouveaux moyens consacrés à l'intégration du *trail* et de la marche nordique à la Ligue belge francophone

d'athlétisme et du *padel* à la Fédération francophone de tennis. Cette reconnaissance témoigne du souci de prendre en compte le développement de nouvelles disciplines et les pratiques sportives des francophones.

Dans le domaine de la culture, les principaux mouvements concernent l'application des accords du non-marchand et la mise en œuvre des nouveaux contrats-programmes en arts de la scène. Je salue l'effort budgétaire réalisé au profit des centres culturels et les financements progressifs des différents décrets orientant le secteur de la culture.

Quant au secteur de l'enfance, le retard pris dans le cadre du plan «Cigogne» ne doit évidemment pas mettre à mal la politique de création de places en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un objectif d'intégration fondamentale puisque ces mesures visent à favoriser l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi et la socialisation ainsi que l'épanouissement des enfants. Par ailleurs, mon groupe salue les nouveaux moyens, pour 400 000 euros, destinés aux services de promotion de la santé à l'école.

En matière de jeunesse, je souligne les moyens supplémentaires visant à subventionner les formations des animateurs socioculturels et les animateurs volontaires. Ces formations permettront aux jeunes de bénéficier d'un encadrement de qualité supérieure. Les moyens consacrés au secteur de la jeunesse sont augmentés de plus d'un million d'euros. Cela permet notamment de totalement financer le projet «*Starting-Block*» lancé par le service provincial luxembourgeois.

Enfin, une partie de l'augmentation des crédits alloués aux maisons de Justice est octroyée au service d'aide aux détenus (SAD) qui travaille au lien parents-enfants et une autre à deux associations de victimes des attentats de Bruxelles. Je voudrais également épinglez la création et le financement d'une maison de «désistance». La réinsertion des détenus est un sujet clé pour notre société et mon groupe soutient pleinement la voie empruntée par le ministre.

Il me semble également important de rappeler l'attachement de mon groupe à la dynamique du budget genré qui devrait, semble-t-il, être traduite intégralement dans le budget initial 2019. En effet, cette mesure touchera l'entièreté des articles budgétaires au lieu de 620 articles précédemment. Une fois encore, je pense que, d'exercice en exercice, notre entité sans autonomie sur la perception de ses recettes parvient par une gestion intelligente, attentive et solidaire à garantir des moyens solides pour l'éducation, la jeunesse, la culture, l'aide à la jeunesse, les dynamiques de renforcement de l'égalité, l'enfance, le sport, tout en assumant sa part dans l'assainissement des finances publiques et en réalisant les investissements nécessaires aux générations futures.

En conclusion, face aux enjeux innombrables que je vous ai cités, cet ajustement est la traduction politique du choix de ne pas nous appauvrir en fragilisant les politiques publiques.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Que retenir aujourd’hui de l’ajustement du budget 2018 de notre Fédération Wallonie-Bruxelles? Peu de chose, car chacun dans cette assemblée le reconnaît: cet ajustement est essentiellement technique. Restons-en là et vaquons à nos occupations qui ne manquent pas en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enfants ont besoin de places supplémentaires dans les crèches. Les élèves ont droit à des enseignants dans leur classe. Les étudiants doivent pouvoir accéder à l’enseignement supérieur. Les enseignants méritent une formation moderne et de qualité. Mentionnons également les artistes sans statut, l’inquiétude des éditeurs de presse, la paralysie des instances d’avis, le désenchantement des jeunes ou le constat sévère sur l’état des droits des enfants en Belgique, dressé dans le rapport du Fonds des Nations unies pour l’enfance (UNICEF). Soyons de bon compte, ces enjeux ne se rencontrent pas dans un seul budget, aussi ajusté soit-il. Un budget indique néanmoins l’ambition que le gouvernement a – ou pas – pour ces enjeux, pour ces personnes et, Mesdames et Messieurs les ministres, votre ajustement reflète à mes yeux un manque criant d’ambition.

Reprenons d’abord quelques fondements sur lesquels Ecolo vous interpelle depuis quatre ans. Au sujet de la trajectoire budgétaire, nous avons réclamé un assouplissement et nous nous réjouissons que le gouvernement se soit aligné sur cette demande. Toutefois, cette année, les dépenses augmentent de 54 millions d’euros, alors que les recettes n’augmentent que de 41 millions d’euros. Je souhaiterais dès lors connaître les perspectives d’ici 2020.

Pour la lutte contre l’obscurantisme et les *fake news*, nous réclamons un investissement massif dans la culture et l’enseignement. Cela implique que l’Europe prenne en charge les dépenses liées à cet investissement. Nous nous réjouissons de voir que le débat est en cours et a effectivement été porté auprès du gouvernement fédéral et de l’Europe. Nous regrettons cependant les années perdues et nous inquiétons encore et toujours de la bonne suite de ces demandes de négociations.

Au sujet du Pacte pour un enseignement d’excellence, les montants inscrits dans le budget initial de 2018 ont été réduits dans le budget ajusté, passant de 84 à 80 millions, en fonction des besoins réels exprimés pour l’année. Quelle raison a été invoquée? La difficulté de recruter des conseillers pédagogiques. Le Pacte pour un enseignement d’excellence se grippe. À ce sujet, que deviendront les 2,5 millions d’euros budgétisés et d’ailleurs toujours inscrits dans le budget ajusté

pour la mise en œuvre de la gratuité scolaire? Voilà bien une mesure fondamentale pour lutter contre la pauvreté infantile et les inégalités scolaires, en particulier en maternelle. Depuis le début de la législature et le lancement du Pacte, tout le monde parle de l’importance d’offrir à chaque enfant un accueil de qualité en maternelle. Cette mesure aurait permis à chaque enfant de se sentir bien accueilli dans chaque école maternelle. Son report d’un an est catastrophique et incompréhensible. Faut-il y voir un signe avant-coureur de l’échec du Pacte pour un enseignement d’excellence? Hélas, d’autres indices le laissent présager.

Depuis la récente sortie du Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC), nous constatons que l’unité des acteurs de l’école s’effrite. Compte tenu de l’actuelle proposition de la majorité, la scission entre l’organisation et la régulation du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles risque bien d’être factice. Plus personne n’ose parler aujourd’hui du tronc commun parce que votre communication a crispé les enseignants comme les parents. Le pilotage des écoles que nous tentons d’examiner en ce moment apparaît pour la plupart des directions et des équipes éducatives comme un boulet supplémentaire, car il ne s’accompagne ni de l’adhésion ni des moyens utiles. Désormais, la ministre Simonis offre la gratuité des cantines scolaires pour 2 millions d’euros, mais dans certaines écoles seulement. La gratuité effective de l’école maternelle aurait coûté à peine plus cher... Elle figure en toutes lettres, je le redis, dans votre budget ajusté. Elle aurait pu bénéficier à tous les enfants, à toutes les familles. Comment comprendre que ce ne soit pas le cas?

Enfin, indispensable au succès du Pacte, la réforme de la formation initiale des enseignants est toujours à la traîne au bout de deux législatures. Cela devient tragique. Ecolo le dit depuis le début des travaux du Pacte: on ne réformera pas l’école tous les cinq ans. Si le Pacte capote, qu’on l’aime ou non, une génération d’élèves et de professeurs sera sacrifiée. Ce sera également une législature pour rien.

En effet, pour le surplus, chers amis socialistes, chers amis humanistes, que restera-t-il de vos amours? Vous vouliez faire bouger les lignes; vous les avez fixées. Vous annonciez mettre en œuvre la charte associative; elle reste dans les limbes. Vous entendiez renforcer et réformer les aides à la presse; nous n’avons toujours rien vu venir. Vous souhaitiez combattre la radicalisation des jeunes; vous n’avez toujours pas obtenu que l’Union européenne immunise ces dépenses. Vous vouliez réformer l’école en profondeur; en attendant, des milliers d’élèves restent sans professeur dans leur classe. Vous promettiez lutter contre la pauvreté infantile; vous n’avez même pas été capables, quatre ans après le début de la législature, de rendre l’école gratuite. Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres,

vous vous félicitez d'un ajustement essentiellement technique, sans vagues, il est à l'image de votre couple, résigné. Vos ambitions étaient modestes à l'heure de vos noces, elles sont inexistantes depuis votre divorce. Je vous le demande: que restera-t-il de vos amours?

M. le président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je commencerai mon intervention en mettant en exergue trois actions et verbes afin d'illustrer l'action de notre gouvernement qui se reflète plus singulièrement au niveau de cet ajustement budgétaire. Ces verbes sont gérer, anticiper et innover. Ces trois actions sont nécessaires à la réussite de toute politique. Mon groupe se félicite de les voir concrétisées à moins d'un an de la fin de cette législature, à travers différentes mesures que je m'apprête à développer avec enthousiasme.

Je commencerai par l'aspect de la gestion: lors des discussions du budget initial 2018, j'avais insisté sur l'importance de la bonne gestion financière des ressources de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tel un bon père de famille, le gouvernement s'attelle à trouver un juste équilibre entre les recettes et les dépenses de notre entité afin de ne pas faire davantage porter le poids de la dette aux générations futures. À ce titre, il maintient le cap en maîtrisant le déficit de la Fédération. Notre institution stabilise sa santé financière, comme le prouve sa note AAA confirmée en mars dernier par l'agence de notation financière *Moody's*, et ce, sans remettre en question les nombreuses réformes engagées. Les prévisions de croissance et les paramètres macroéconomiques de 2018 sont plus favorables que ceux utilisés au moment du budget initial, à l'exception de la clé «élèves» et du coefficient d'adaptation démographique. Les recettes pour le budget ajusté augmentent donc de 41,5 millions d'euros en comparaison de ce que prévoyait le budget initial de 2018; les dépenses connaissent, quant à elles, une hausse de 54 millions d'euros, ce qui implique que le solde budgétaire brut ajusté diminue de 12,5 millions.

Comme vous l'avez indiqué en commission, Monsieur le Ministre, «dans le cadre du retour progressif de la Fédération vers l'équilibre budgétaire, la stabilisation [du ratio dettes-recettes] est certainement un point de passage qui mérite un suivi rigoureux». Le ratio dettes-recettes, qui permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de notre entité, a en effet augmenté de quelques pour cent ces dernières années. Il s'élève aujourd'hui à 60,26 %; il est important que ce ratio reste inférieur à deux tiers afin de ne pas engendrer d'impact négatif sur les conditions de financement de la dette. Les investisseurs qui financent la dette sont particulièrement attentifs à son évolution, de même que les agences de notation financière. Mon groupe restera donc vigilant à cet aspect dans le cadre de l'élaboration du budget initial de 2019.

Gouverner ne signifie pas seulement être un bon gestionnaire au quotidien. C'est aussi inspirer, guider, anticiper et investir dans les secteurs porteurs d'avenir. Pour l'épanouissement des jeunes, des familles, des aînés, des Wallons comme des Bruxellois, la Fédération se soit donc d'être innovante et efficiente. Innover revient donc à anticiper les besoins de l'ensemble de notre société. La Fédération s'attelle à investir dans les secteurs porteurs d'avenir, notamment grâce à l'un des projets phares de cette législature. Ce projet est cher à l'ensemble de notre majorité: il n'est autre que le lancement et la concrétisation du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Comme je l'ai souligné en décembre dernier, ce budget concrétise de nombreuses mesures prévues par le Pacte. Le phasage élaboré dans le cadre de l'avis n° 3 du Groupe central se concrétisait déjà dans les chiffres qui nous avaient été soumis en décembre. Le budget ajusté de 2018 a confirmé 80 millions sur les 84 millions d'euros prévus pour le Pacte pour un enseignement d'excellence dans le budget initial de 2018.

J'épinglerai plusieurs éléments importants que l'opposition a passés sous silence: le renforcement de l'encadrement maternel, grâce à la statutarisation de postes de psychomotriciens, l'engagement de conseillers pédagogiques dès la premier septembre, la statutarisation des postes de coordonnateurs de centres de technologie avancée (CTA), la mise en place de nouvelles formations dans le cadre des plans de pilotage et l'accompagnement universitaire d'un projet pilote relatif aux mécanismes de remédiation. J'ajouterai la mobilisation de 400 000 euros pour la promotion de la santé à l'école ou encore les 417 000 euros affectés au rattrapage barémique des directeurs et inspecteurs de l'enseignement fondamental.

Le changement espéré dans ce budget ajusté, et non des moindres, se traduit par une provision pour la mise en application de l'article 11*bis* du décret-programme du 12 juillet 2001. Cet article, dont nous avons largement discuté au sein de différentes commissions, prévoit la possibilité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'abandonner une demande en répétition d'indus qui auraient été payés à des enseignants à la suite d'une erreur administrative. Cette disposition a souvent été pointée du doigt par le médiateur, car elle n'a jamais été appliquée dans les faits. Désormais, grâce à la provision prévue, cet article permettra d'abandonner, sous certaines conditions, les remboursements des sommes indues.

Depuis le début de cette législature, le gouvernement s'est également concentré sur les liens existant entre culture et école. Lieu de découverte et d'apprentissage par excellence, l'école est le vecteur idéal pour faire découvrir le travail d'un artiste, assister à un panel de représentations artistiques, mais aussi favoriser le développement de sa propre créativité.

Tout au long du parcours scolaire, il faut continuer à multiplier les moments de rencontre avec l'art. Lors de ces moments, les enfants et adolescents se frottent à la création et à la diffusion des œuvres. Ce décloisonnement entre l'école et la culture a été prôné par les ministres Greoli et Schyns, que ce soit dans le cadre de l'opération «Bouger les lignes» ou du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce rapprochement était vivement souhaité par les personnes qui œuvrent sur le terrain. Il a notamment donné naissance au parcours d'éducation culturelle et artistique (PACA). Les budgets qui y sont affectés ont augmenté lors des derniers exercices. Je me réjouis de leur stabilité dans cet ajustement.

Le constat pour les arts de la scène est le même. Je suis enchantée de constater que le gouvernement ait libéré dix millions d'euros supplémentaires. Dix millions, ce n'est pas rien! Cet ajustement permet aujourd'hui de répartir concrètement ces dix millions d'euros entre plus de 230 opérateurs, dont 40 nouveaux opérateurs qui recevront désormais une garantie de financement pour cinq ans. Je ne reviendrai évidemment pas ici sur le débat autour des contrats-programmes. Cependant, pour certains esprits chagrins, je voudrais quand même préciser que seuls six recours ont été introduits, ce qui démontre *in fine* la satisfaction du secteur.

Ensuite, je rappelle qu'un accord autour des métiers du non-marchand a été obtenu le 30 mai dernier. Cet accord est l'une des raisons qui ont justifié le décret-programme que nous voterons tout à l'heure. Là encore, il s'agit de moyens supplémentaires destinés au financement d'emplois dont je ne ferai jamais assez l'éloge.

Je voudrais également faire état de la mise en œuvre de demandes émanant directement de notre Parlement. Souvenez-vous de la résolution pour lutter contre le problème des bébés dits «parqués». Les montants consacrés à cette problématique ont évolué en 2017 dans les crédits budgétaires relevant des compétences du ministre Madrane et de la ministre Greoli. En les interrogeant, je me suis rendu compte que les choses continuaient d'évoluer dans le bon sens.

L'an dernier, ma collègue Véronique Durrenne a porté le dossier qui visait à étudier la possibilité et la pertinence d'un dépistage néonatal de la mucoviscidose. Force est de constater que les négociations avec les autres entités du pays ont bien avancé en l'espace d'un an et que les moyens ont été débloqués dans ce Parlement pour que, dès décembre, les dépistages soient rendus possibles. C'est un premier pas dans le bon sens!

Toujours concernant la petite enfance, je souligne les moyens dégagés pour réformer le mécanisme de rétrocession et péréquation dans le secteur des crèches. La modification des indices pivots de la rétrocession et la péréquation permettra en effet d'améliorer la situation financière des

crèches et le système de solidarité existant entre les milieux d'accueil.

Innover, c'est aussi anticiper les besoins de l'ensemble de notre société! À ce titre, la jeunesse est un secteur qui me tient particulièrement à cœur. Aujourd'hui, mon groupe se réjouit de la valorisation des volontaires et des animateurs à travers leur formation. Le gouvernement a investi plus de 225 000 euros à destination des animateurs volontaires et des animateurs du secteur socioculturel. La formation contribue à l'éducation non formalisée des jeunes volontaires et à l'accomplissement de leurs missions. Elle a aussi pour objectif d'aiguiller les équipes d'animation des associations dans l'accompagnement des jeunes. Se former, c'est en effet avant tout développer de nouvelles compétences, rencontrer et aussi partager des expériences.

Le secteur associatif est porté par de nombreux volontaires. Si, au niveau fédéral, certains semblent largement oublier cet aspect – lors de l'examen du projet de loi qui porte sur les contrats associatifs ou encore du nouveau code des sociétés et des associations –, il m'importe de marteler que ces volontaires sont tous les jours les porteurs du maillage associatif et de la société civile. Ces personnes consacrent un temps précieux à s'investir pour les autres. Il est de notre devoir de continuer à les soutenir.

Au niveau de l'égalité des chances, mon groupe soutient également les moyens investis pour renforcer le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de l'interculturalité et de la citoyenneté. Il en fait tout autant pour les moyens investis dans les matières aussi essentielles que la lutte contre les violences faites aux femmes ou encore l'aménagement d'écoles inclusives dans l'enseignement de promotion sociale. Par ailleurs, je constate avec satisfaction que le budget généré sera une réalité pour le budget initial 2019. Ce budget généré permettra donc à terme une meilleure analyse et *in fine* un meilleur équilibre des sommes dépensées au lancement de projets porteurs autant pour les femmes que pour les hommes.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, un montant de 200 000 euros est dégagé pour le soutien aux politiques de genre. Depuis l'entame de cette législature, le gouvernement concrétise une réelle volonté d'investir dans la dimension du genre au niveau de l'enseignement supérieur, que ce soit par la création du master interuniversitaire en étude de genre, par une reconnaissance décrétole du comité Femmes et sciences ou encore par la désignation des personnes de contact «genre» dans les établissements universitaires. Ces moyens dégagés à l'ajustement permettront de soutenir ces différentes initiatives qui participent à la valorisation de la place que les femmes devraient davantage occuper dans les carrières académiques et scientifiques.

Toujours au niveau de l'enseignement supérieur, j'aimerais souligner la répartition de la troisième tranche du refinancement de l'enseignement supérieur qui s'élève en 2018 à 39 millions d'euros, entre les universités et les hautes écoles à concurrence de respectivement 65 % et 35 %.

Les universités ont été confrontées à un déclin par étudiant plus important ces vingt dernières années que les hautes écoles. C'est ce qui justifie la nécessaire correction à leur avantage. Néanmoins, la croissance constante du nombre d'étudiants, l'allongement de certains cursus, l'étalement des parcours et les contraintes que le décret «Paysage» impose aujourd'hui au personnel scientifique et académique pèsent aussi sur nos hautes écoles dont les besoins en infrastructures et en ressources humaines sont sans cesse grandissants. Le groupe cdH salue ainsi la répartition de l'enveloppe de refinancement telle que proposée aujourd'hui par le gouvernement.

En matière de médias, l'ajustement budgétaire ne prévoit quant à lui que des modifications mineures liées à l'actualisation des paramètres macroéconomiques. Dans les années à venir, les moyens complémentaires seront toutefois nécessaires, notamment afin de permettre au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) d'assurer demain les nouvelles missions qui lui ont été confiées par le nouveau décret «SMA». Par ailleurs, comme le ministre l'a annoncé en commission des Médias, les marges budgétaires complémentaires au Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR) devront être investies dans le soutien à la transition numérique de nos radios.

En matière d'aide à la jeunesse, ce budget ajusté confirme la budgétisation des engagements pris dans le budget initial 2018 en faveur du secteur, qui a bénéficié d'un second refinancement. Je soulève cependant un bémol: la bonne réception des subventions en faveur des différents services fait aujourd'hui défaut. Ces subventions devaient en effet être octroyées le 1^{er} avril 2018 aux services organisant l'accompagnement en famille et le 1^{er} juillet 2018 aux services chargés de l'hébergement des jeunes. Le ministre Madrane a précisé en commission de l'Aide à la jeunesse que ces subventions devaient arriver pour la mi-juillet. Mon groupe restera particulièrement attentif à la bonne régularisation de ces versements. Il m'importe en effet que les services agréés qui accompagnent les familles dans leur milieu de vie et ceux qui organisent l'hébergement reçoivent leurs subventions facultatives. Ces moyens garantissent le bon fonctionnement de ces services en faveur des jeunes en danger et en difficulté.

Concernant les maisons de justice, je mettrai l'accent sur la politique de désengagement de toute forme de violence menée au sein de nos prisons – nous savons combien ce débat est brûlant et d'actualité –, sur l'accompagnement des détenus *extra-muros* et sur la prise en charge des victimes d'attentats. À cet égard, je souhaitais

souligner l'octroi d'un montant de 1 125 000 euros principalement en faveur de la création d'une maison de «désistance» pour anciens détenus, afin de les aider à se réinscrire dans une vie quotidienne normale dès leur sortie de prison.

En matière de politique sportive, j'insiste sur les crédits dégagés en faveur de 73 centres sportifs locaux qui ont organisé, tout comme les centres ADEPS, trois journées portes ouvertes fin juin. L'objectif de ces journées était de faire découvrir plus de 80 disciplines différentes à un public familial ou scolaire de tous les âges ou encore d'inciter gratuitement à la pratique sportive ceux qui n'en ont pas toujours l'occasion. Le monde associatif ainsi que les secteurs du handicap et de l'aide à la jeunesse, notamment, étaient aussi conviés à ces journées.

D'après les chiffres que le ministre Madrane m'a communiqués, près de 28 000 personnes y auraient participé. J'espère que l'opération sera renouvelée l'année prochaine, compte tenu des bienfaits que le sport génère sur la santé, mais aussi des innombrables valeurs et émotions qu'il symbolise. Je fais évidemment référence aux dernières semaines que nous avons tous vécues de manière intense.

Enfin, concernant la transparence, je voudrais remercier le gouvernement d'avoir rendu accessible au public l'ensemble des subventions de l'année 2017. À l'ère de la bonne gouvernance et des nombreuses demandes citoyennes en ce sens, c'est un excellent signal!

Pour remédier à un petit bémol, mon groupe souhaiterait néanmoins qu'un même signal soit donné demain en ce qui concerne la transmission au Parlement de certains documents budgétaires. Cette transmission est nécessaire et confirmée dans des textes législatifs pour que les députés, majorité comme opposition, puissent correctement faire leur travail de contrôle budgétaire. Le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, modifié en avril 2015, prévoit par exemple un certain nombre d'exigences telles que l'analyse de sensibilité, le rapport financier ou le cadre budgétaire à moyen terme. Le récent décret du 3 mai 2018 visant la transmission au Parlement des budgets des organismes publics dépendant de la Communauté française prévoit, quant à lui, une obligation de transmettre les budgets des entités reprises dans le périmètre de consolidation. Cette année encore malheureusement, Monsieur le Ministre du Budget, les parlementaires ne les ont pas reçus. Je souhaite donc une plus grande transparence à cet égard dès les prochaines discussions budgétaires. Si vous pouviez nous transmettre ces documents dès le budget initial de 2019, ce serait parfait!

En conclusion, mon groupe est fier du travail accompli par ce gouvernement. J'ai entendu certains partis de l'opposition réclamer une politique

plus austère ici en séance, tout en demandant dans certaines commissions des dépenses supplémentaires pour de nouvelles orientations. Il faut rester cohérent! Nous examinons ici un ajustement budgétaire. Le gouvernement a dégagé plusieurs millions d'euros qu'il investit dans de nouvelles politiques tout en stabilisant le déficit budgétaire. Il en aurait été autrement que le gouvernement et la majorité auraient été qualifiés de mauvais gestionnaires!

Mon groupe est convaincu que ce budget ajusté soutient, dans la droite ligne de l'exercice initial, des politiques essentielles telles que l'éducation, l'enfance, l'aide à la jeunesse ou encore la culture. Ces investissements sont nécessaires au développement humain et à l'épanouissement de chacun et ils sont utilisés conformément, je le répète, aux principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités. C'est dans cette philosophie que mon groupe parlementaire est intervenu dans l'ensemble des discussions du budget initial 2018, mais aussi dans chaque commission lors des discussions de l'ajustement budgétaire 2018. C'est dans cette philosophie que mon groupe poursuit à l'avenir sa fonction de contrôle du gouvernement.

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Il faut une certaine dose de créativité ou, à l'inverse, des compétences techniques très avancées pour intervenir de manière pertinente sur cet ajustement budgétaire purement technique; il ne marque aucun tournant, aucun cap et ne donne aucun signal. J'en retiens globalement une légère augmentation des recettes, annulée par des paramètres techniques et d'indexation, et une légère augmentation de la part des dépenses liées à l'enseignement dans le budget global, ce dont je me réjouis.

Dans les matières éducatives, je vous félicite, Madame la Ministre, pour cette petite brise, certes peu décoiffante, qui se fait sentir avec la mise en œuvre progressive du Pacte pour un enseignement d'excellence, la statutarisation des psychomotriciens ou la légère augmentation de la dotation à l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC).

Concernant l'enseignement, j'évoquerai d'abord l'éducation aux médias. Je souligne la faiblesse des moyens disponibles et la disproportion des moyens affectés aux enseignements primaire et secondaire. M. Henquet a montré que le primaire et le fondamental demeurent les parents pauvres du budget de l'éducation, en comparaison avec le secondaire. Le même constat vaut pour l'éducation aux médias. S'il est certes essentiel d'aider nos adolescents à développer leur sens critique, il reste cependant impérieux, vu la propension des plus jeunes élèves à consulter des sources d'information en ligne, d'investir massi-

vement dans l'éducation aux médias pour les élèves de primaire. Vous n'ignorez pas la véritable rupture de confiance à l'égard des médias traditionnels qui existe chez les jeunes. La logique des réseaux sociaux introduit une dimension émotionnelle dans le partage de l'information. Le jeune accorde plus de confiance aux informations transmises par ses proches ou par internet que par des journalistes ou des professeurs.

Il est donc indispensable d'affecter un budget suffisant à l'éducation aux médias. Je souligne que le budget actuel s'élève à un 1 100 000 euros, soit 1 euro par élève et par an, ce qui est très faible, étant donné que le développement de l'esprit critique constitue un des enjeux majeurs de notre société.

Je reviens également sur les arts et la problématique du barème des enseignants payés sur la base du barème 301 au lieu du barème 501. Vous m'avez indiqué que l'étude juridique était toujours en cours et qu'en ce qui concerne les arts, le gouvernement avait reçu une note budgétaire basée sur le nombre de masters ainsi qu'une note d'ordre juridique et statutaire. Vous m'avez annoncé en commission qu'une réunion était prévue le 28 juin et que la réflexion sur cette question se poursuit. La réflexion se poursuit effectivement depuis très longtemps: trois ans et demi, si je ne m'abuse. Nous sommes le 11 juillet. Où en est la situation des enseignants qui ne sont toujours pas payés selon leur barème légal? Nous sommes pourtant, je le rappelle, dans un État de droit. Cette situation ne semble pas émouvoir grand monde. Je me permets toutefois de poursuivre ma croisade sur ce point.

Concernant les deux études consacrées aux rythmes scolaires – un enjeu important également – pour lesquelles 250 000 euros avaient été prévus au budget, vous m'avez annoncé que les résultats du rapport intermédiaire seraient disponibles en juillet. Les avez-vous reçus? Qu'en est-il?

J'ai deux remarques à formuler en matière de petite enfance et d'enseignement supérieur. D'abord, qu'en est-il de la diminution de près de 1,5 million des crédits en faveur du plan «Cigogne»? Je n'ai en effet pas pu être présente en commission. En second lieu, nous avons également noté une diminution des crédits affectés à l'enseignement supérieur.

Or, la diminution des crédits affectés aux allocations d'études contraste, dans les lignes politiques budgétaires, avec le phénomène de pauvreté des étudiants. Vous vous souviendrez d'une chronique parue dans la presse le 19 mars qui tirait la sonnette d'alarme face à la paupérisation des étudiants et l'augmentation de 2 000 à 8 000 du nombre d'étudiants bénéficiant du revenu d'intégration sociale (RIS). En commission, le ministre Marcourt avait répondu qu'il s'agissait d'un ajustement purement technique et que les

crédits pour les allocations et les bourses d'études restaient inchangés. Je vous pose donc la question, devons-nous vraiment nous réjouir du *statu quo* ?

En conclusion: pauvreté infantile, paupérisation des étudiants, enfants sans structures d'accueil, élèves sans professeurs en classe, cloisonnement et enfermement des professeurs dans leur classe, crise chez les enseignants, démotivation des adolescents dont le sens critique n'est plus stimulé et qui se tournent de plus en plus souvent vers des sources d'information ou des personnes peu fiables, formation initiale qui ne finit pas par émerger et processus de découplage entre pouvoir organisateur et pouvoir régulateur de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne tire aucune leçon du passé, de l'état actuel de notre l'enseignement ou de ce qui se passe au nord du pays ou dans les pays où l'enseignement est le plus performant. Mesdames et Messieurs, les constats sont impitoyables et les défis majeurs. Cet ajustement budgétaire traduit une stagnation très peu réjouissante une inquiétante absence de prise de conscience de l'urgence d'une révolution dans la morne plaine de notre Fédération.

M. le président. – Je suspends la séance durant cinq minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 11h10 et reprise à 11h15.*

M. le président. – La séance est reprise.

La parole est à M. Flahaut, ministre.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Après concertation et avec l'accord du ministre-président et de mes collègues, je m'efforcerai de répondre aux questions qui m'ont été posées dans le cadre de ce débat. Nous avons parlé de l'éducation aux médias; or, il n'y a pas de médias autour de cette table. Peut-être conviendrait-il de les sensibiliser à l'importance de leur présence lorsque des discussions de ce type ont lieu au sein de nos hémicycles. Comme pour l'éducation à la citoyenneté par exemple, il s'agit d'un vaste débat que nous alimentons depuis longtemps.

Vous l'avez dit et répété: il s'agit avant tout d'un ajustement technique. Toutefois, les interventions des uns et des autres tendent à démontrer qu'il n'est pas uniquement technique. Cet ajustement s'inscrit dans une optique de rigueur, sans pour autant tomber dans les travers d'un mécanisme d'austérité pour l'austérité, comme le font d'autres niveaux de pouvoir. Il s'agit par ailleurs d'une approche très pragmatique qui se veut également humaine. Il nous faut effectivement, comme le rappelait Mme Salvi, anticiper dès maintenant les enjeux et défis qui s'imposeront demain.

Mmes Maison et Vienne ont eu raison d'insister sur toutes les préoccupations liées à la paupérisation, notamment des étudiants, ainsi qu'à l'importance de l'éducation aux nouveaux médias – en ce compris les réseaux sociaux – et aux politiques de harcèlement existant dans nos écoles. Ce sont sans aucun doute des défis que nous devons relever.

Dans le contexte général, les comptes définitifs de l'année 2017 sont apparus plus avantageux que ceux annoncés dans le budget initial et le budget ajusté 2017. Les comptes définitifs font en effet apparaître un meilleur résultat que celui annoncé. Certains autour de la table affirmaient que le déficit s'élèverait à 260 millions ou 300 millions d'euros, il apparaît aujourd'hui que le résultat est meilleur. Le déficit du budget ajusté s'élève à 221,5 millions sur un budget de 11 milliards.

Dans l'état actuel des choses, nous tendons vers l'équilibre en 2020, ce qui est conforme à l'accord qui a été conclu et dont la formulation exacte était «tendre vers l'équilibre en 2020». Depuis le début de la législature, je dis et je répète que je ne suis pas un fétichiste des chiffres. Notre gouvernement a été le premier à le dire et d'autres niveaux de pouvoir nous ont rejoints. Si, au début, l'austérité prônée par les instances européennes a suscité l'enthousiasme, les délais n'ont cependant cessé d'être repoussés, d'abord à 2018, ensuite à 2019, puis à 2020, et après cette date, rien n'est encore clair. En clair, nous ne prenons pas des engagements que nous ne pouvons pas tenir, mais nous démontrons que nous maîtrisons la manœuvre du paquebot. Il y a d'ailleurs des entités bien plus grandes et plus importantes que la Communauté française et il est clair que, si nous connaissons un léger dérapage, celui-ci n'a qu'un impact minime, comparable à une piqûre de moustique sur la peau d'un rhinocéros, puisque nous ne représentons au bout de compte que 0,04 % environ.

Nous sommes assez fiers d'aller à contre-courant de ce qui se pratique ailleurs en Europe et aussi en Belgique. Nous menons, dans un contexte budgétaire difficile, une forme de redéploiement économique et nous réinvestissons dans les domaines importants qui relèvent de la compétence de la Communauté française. Ces domaines sont porteurs d'avenir puisque l'enfance, l'éducation, la culture, le sport et l'enseignement sont fondamentaux pour notre jeunesse et notre société.

L'ajustement n'est pas uniquement technique, il fait preuve de réalisme et se révèle aussi, dans une mesure certes toute relative, assez ambitieux. Mais comme l'ont dit certains parlementaires dans le cadre de leur intervention, nous ne pouvons pas, d'une part, insister sur la nécessité de limiter les dépenses aux recettes supplémentaires dont nous disposons, par des mécanismes automatiques, en affirmant qu'il faut faire preuve de volonté et de rigueur pour tout contrôler et,

d'autre part, énumérer une série de postes pour lesquels nous n'avons pas suffisamment fait ou pour lesquels il faudrait en faire beaucoup plus.

La politique du «il n'y a qu'à», «il suffit de», «il faudrait que» ne fonctionne pas! Nous ne voulons pas mener cette politique-là. Nous ne pouvons pas faire tout, pour tout le monde, partout et tout de suite! Des textes corrects nécessitent du temps, du travail, de la réflexion et de la négociation. C'est le cas, par exemple, de la gratuité. «Vous n'êtes pas encore prêts», nous dit-on. Mais vaut-il mieux improviser ou faire les choses sérieusement pour éviter une multitude de recours qui mettent à mal les réformes les plus intelligentes? Nous avons voulu que les textes déposés tiennent compte des délais imposés; nous avons choisi de reporter plutôt que d'improviser.

Les 54 millions d'euros supplémentaires ont été affectés à des besoins essentiels de la société, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement et de la recherche. À vous écouter les uns et les autres, pratiquement tous les secteurs ont été cités et vous avez identifié, à l'intérieur de ces secteurs, des progrès qui ont été réalisés, des avancées qui correspondent à la Déclaration de politique communautaire (DPC) et qui tiennent compte de l'évolution de la société. En effet, depuis la DPC et le contrat d'administration, en 2014, la société a connu de nombreux changements. Nous ne vivons pas dans un système rigide; nous devons nous adapter à de nouveaux besoins.

Ceci étant dit, Messieurs Knaepen et Godfriaux, vous avez tous deux mis en évidence des avancées dans différents secteurs. En culture, nous avons beaucoup parlé de «non-tornade», mais de «légère brise». J'ai le sentiment que cette légère brise a quand même suscité assez bien de remous. Elle a amené également l'accord du non-marchand, ce qui n'est pas négligeable et ne s'était pas vu depuis un certain nombre d'années.

Nous avons aussi parlé des accueillantes. Déjà lorsque je présidais l'ONE, entre 1989 et 1995, il était question de leur statutarisation! Nous l'avons amorcée: 16 millions d'euros sont prévus. C'est un début. Bien entendu, des moyens supplémentaires seront nécessaires, mais comme pour toutes les politiques nouvelles, des choix devront être faits. En l'occurrence, ce choix politique correspond à la volonté de l'ensemble du gouvernement et semble dépasser les frontières majorité-opposition. J'ai souvenir de certaines interventions, comme celle de Mme Reuter, qui évoquaient cette statutarisation des accueillantes. Nous pourrions peut-être trouver facilement, sous ce gouvernement – ou sous d'autres gouvernements composés différemment ou plus largement –, des accords pour financer cette politique importante pour l'accueil de nos enfants.

Lors de l'audition du fonctionnaire responsable de l'ETNIC, qui fait un travail remarquable

dans sa réorganisation, nous avons beaucoup parlé des moyens humains et budgétaires dégagés en vue de nous doter d'un outil informatique performant en Communauté française – si performant d'ailleurs que d'autres niveaux de pouvoir et d'autres organismes d'intérêt public sont extrêmement intéressés par les services de l'ETNIC. Ceci est également à noter.

Monsieur Henquet, il est vrai que les Diables rouges ont perdu, mais nous nous consolerons avec leur probable troisième place. C'est également un Belge qui porte en ce moment le maillot jaune au Tour de France. Il est donc toujours possible de compenser le triomphalisme français dont nous devons être témoins dans les prochains jours, semaines, mois, années, voire décennies.

Il est exact que 80 millions d'euros seront consacrés au Pacte pour un enseignement d'excellence et toutes ses dispositions sont aujourd'hui soit en phase de négociation soit en voie d'achèvement. Dans cet esprit, nous ne voulons pas, là non plus, improviser, car nous n'allons pas réformer l'enseignement tous les cinq ans et à chaque législature. C'est un travail de très longue haleine!

J'aurai la même réflexion pour les milieux d'accueil. Nous sommes à quelques encablures de la fin de la législature et nous honorerons l'engagement de réformer ce secteur, réforme est toujours d'actualité. Il ne s'agit pas non plus d'une réforme mineure. Elle comporte aussi la mise en œuvre de tous les moyens destinés à augmenter le nombre de places d'accueil des jeunes enfants.

Monsieur Henquet, la réserve a bel et bien été utilisée. C'est le propre d'une réserve d'être utilisée en cas de besoin. Vous ne pouvez pas nous le reprocher.

Le budget initial de 2019 ne sera pas facile et une analyse fine devra être réalisée. En effet, lors de la réunion de la commission à laquelle la Cour des comptes avait participé, cette dernière avait dressé un constat de sous-utilisation répétée des moyens destinés à l'ONE qui, d'ailleurs, n'est sans doute pas seul dans le cas.

Ma volonté, qui semble partagée par le gouvernement, est d'aborder la discussion du budget initial de 2019 en ayant une connaissance la plus précise et la plus pointue possible de l'état des réserves et de l'utilisation des moyens par les différents organismes d'intérêt public de la Communauté française. Cet audit est nécessaire; nous avons même envisagé, au cours de cette réunion de commission, que la Cour des comptes y soit associée. Cette initiative devrait alors être prise par le Parlement. À titre personnel, je n'aurais aucune objection à cela; il en est tout autant pour l'ensemble du gouvernement, me semble-t-il. Nous insisterions sûrement sur l'urgence d'une telle démarche, afin de disposer de chiffres exacts pour aborder le dernier budget de cette législature. La balle est donc dans le camp du Parlement.

Abordons à présent un élément qui n'est jamais évoqué, mais qui est important pour les fonctionnaires. En effet, les 6 000 travailleurs du ministère et ceux qui dépendent directement ou indirectement du département de la Communauté française étaient intéressés à l'aboutissement du groupe de travail Carrières. C'est en soi une petite révolution dans le monde de la fonction publique puisqu'on va permettre de rapprocher les statuts contractuels et les statutaires, mais également d'intégrer une expertise. De cette manière, nous éviterons que des personnes qui travaillent depuis de nombreuses années dans la fonction publique ne puissent valoriser cette expérience et avoir une plus grande stabilisation.

Comme vous le dites, Madame Vienne, c'est sans doute pour cela que nous pourrions, dans quelques heures, signer pour la première fois depuis dix ans un accord sectoriel avec l'ensemble des organisations syndicales. C'est loin d'être un détail dans le monde actuel où l'on voit la concertation sociale mise à mal, les systèmes de protection sociale mis en péril et tous les organes intermédiaires contestés dans leur représentativité et leur légitimité à participer au débat ou à les influencer. Dans le cas présent, nous pratiquons un dialogue constant et une concertation sociale réelle qui débouche sur des préoccupations concrètes et des avancées pour l'ensemble du personnel, avec une attention toute particulière pour celles et ceux qui se trouvent au bas de la hiérarchie, en évitant l'écueil d'une concentration de l'attention sur le haut de cette hiérarchie dont les idées ne tiennent pas nécessairement compte de la base.

Des éléments nouveaux sont intervenus dans différents secteurs, surtout celui de l'aide à la jeunesse où, depuis les attentats, des actions ont été et devront encore être entreprises. Leur mise en œuvre, confiée au ministre Madrane, nécessite des moyens en personnel et en infrastructure. Indéniablement, la direction est prise.

Pour répondre à Mme Trachte, je répéterai que le gouvernement ne peut pas faire tout pour tout le monde, partout et tout de suite, surtout dans le contexte budgétaire difficile. «Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas», a dit Lao Tseu. L'essentiel est de poser les premiers actes et ils ont été posés.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence n'est pas grippé. Cette réforme de grande ampleur comporte beaucoup de phases et beaucoup de concertations. Sa mise en œuvre est progressive et non improvisée. Permettez-moi de résumer la position du gouvernement: il tente de répondre avec ordre et méthode, mais aussi avec prudence aux questions qui sont soulevées, tout en cherchant à anticiper d'éventuels phénomènes nouveaux.

Vous vous êtes également interrogée, Madame Trachte, à propos de notre réel pouvoir d'interpellation à l'échelon européen. Je tiens tout

d'abord à souligner que, comme membre du gouvernement de la Communauté française, je participe, en compagnie du ministre-président, à toutes les réunions du Comité de concertation depuis le début de la législature. Je n'en ai raté aucune. Cela fait en effet partie du métier pour lequel nous sommes rémunérés. Je peux, à cet égard, attester d'une vigilance absolue de la part de la Communauté française. La meilleure preuve en est le récent dépôt d'un certain nombre de recours devant la Cour constitutionnelle au sujet des pensions mixtes et du rachat des années d'études, nous associant en cela au Syndicat libre de la fonction publique (SLFP).

Au sujet de vos autres préoccupations comme les dépenses d'investissement que nous avons dû faire et les charges dont nous avons hérité, notamment de l'État fédéral, nous menons un combat permanent pour que l'Union européenne tienne compte des montants et des dépenses consenties pour rencontrer des situations imprévues et dramatiques. Par ailleurs, nous nous sommes associés sans réserve au Pacte d'investissement décidé par le gouvernement fédéral, en présentant des dépenses d'investissement relatives à l'enseignement. Initialement, elles n'étaient pas prises en compte par l'Europe. Aujourd'hui, nous continuons à maintenir la pression, à la fois sur l'Union européenne et sur le gouvernement fédéral, pour que nos préoccupations soient relayées. Le gouvernement flamand, par exemple, avait d'autres préoccupations, la principale étant les investissements relatifs au contournement nord d'Anvers.

En ce qui concerne la gratuité, j'ai déjà donné la réponse. Les réponses ont également été fournies à trois reprises en commission.

Madame Salvi, vous avez bien voulu dire que nous gardions la maîtrise de l'opération budgétaire. C'est effectivement notre objectif principal, mais nous n'agissons pas n'importe comment. Nous faisons des choix et nous passons les dépenses au peigne fin. Pour les infrastructures, par exemple, le patrimoine de la Communauté française est tel que nous avons mis en place cette *task force* qui ose vendre, acheter et remettre de l'ordre là où, jusqu'à présent, le cloisonnement et le chacun pour soi prédominaient. Je pourrais aussi citer les opérations liées aux centres de développement en plein air. Avec ma collègue Schyns, nous essayons de faire avancer les choses, y compris pour les dossiers délaissés depuis des années. Nous avons, par exemple, apporté une solution au problème des indus. Nous avons renforcé le système de calcul des pensions Capelo. Il s'agissait d'une initiative originale puisque, avec l'accord des organisations syndicales, nous avons travaillé avec le FOREM et Actiris pour recruter rapidement du personnel afin de faire avancer ce dossier.

Il en est de même avec les fixations et liquidations du traitement du personnel enseignant (FLT). Avec l'accord des interlocuteurs sociaux,

nous faisons en sorte de répondre à des besoins négligés depuis des années et il faut un certain temps pour corriger les problèmes dans leur ensemble.

Je ne suis pas non plus obnubilé par les agences de notation, mais vous avez rappelé que l'agence *Moody's* nous attribuait toujours une note très élevée, ce qui a un impact direct sur nos relations avec les investisseurs. Il est exact que le Comité du trésor public nous demande d'être attentifs au ratio de la dette. Nous le serons, notamment au moment de l'élaboration du budget 2019. Nous avons également accès à la Banque européenne d'investissement (BEI), à laquelle nous avons eu recours pour financer certains de nos projets. C'est aussi une marque de confiance des institutions européennes à notre égard.

«G Gouverner ne signifie pas seulement être un bon gestionnaire au quotidien», dites-vous. Effectivement, nous essayons de gérer le quotidien, de donner des réponses et d'offrir des perspectives au travers des politiques menées dans les différents secteurs, sans faire de promesses intenable et sans créer d'illusions, mais avec pragmatisme et réalisme.

J'en viens au budget genré. Comme cela a été rappelé, à la suite de la demande du Parlement et d'une résolution déposée par l'opposition, le président, les membres de la commission du Budget et moi-même avons, à l'unanimité, transformé cette résolution pour faire en sorte de créer la plus grande transparence possible, dans le respect des délais, des transferts et des subventions.

(Mme Isabelle Emmery, vice-présidente, prend la présidence)

L'ensemble a été transmis au Parlement le 15 juin. J'avais prévenu que nous ne pourrions pas tout faire en même temps, que nous allions intervenir de manière manuelle dans un premier temps et qu'une première livraison serait effectuée le 15 juin, ce qui a été fait. Nous poursuivrons dans cette voie. J'ai aussi eu l'honnêteté de dire à M. Knaepen en réponse à une question parlementaire que, la législation ayant abouti au mois de mai, j'étais incapable de soumettre les autres informations au Parlement pour le budget ajusté de 2018. L'objectif est de transmettre les documents demandés pour le budget initial de 2019, ce qui représente une marque de respect pour le Parlement. Ne pas agir ainsi serait un comble en ce qui me concerne. Il nous importe de signaler que nous avons voulu, dans la mesure du possible, nous montrer respectueux vis-à-vis des initiatives parlementaires de chacune et de chacun, y compris en dépassant le clivage majorité-opposition quand il s'agit de l'intérêt de la population et de notre Communauté.

En ce qui concerne les relations internationales, je viens de rappeler qu'au travers du ministre-président, nous menions un combat permanent au niveau du Comité de concertation et

dans les négociations relatives au pacte d'investissement. Depuis le 19 juin 2017, le gouvernement de la Communauté française est atypique dans le monde politique belge, mais ce n'est pas grave. Cette situation fait notre originalité et nous permet de nous démarquer. Au sein du Comité de concertation, nous luttons afin que nos préoccupations relatives aux investissements nécessaires pour le Pacte pour un enseignement d'excellence et pour les infrastructures ou encore à la lutte contre l'amiante soient prises en compte. Ces investissements devraient être neutralisés à l'échelon européen. Nous nous battons également au quotidien en ce qui concerne les dépenses liées aux attentats.

Ce n'est pas parce que nous sommes petits ou isolés que nous ne pouvons avoir aucune influence; je pense au contraire que nous pouvons être très efficaces.

Les premières interventions concernaient les moyens consacrés à WBI pour un voyage à Auschwitz. J'ai toujours été très attentif à tout ce qui touche au devoir de mémoire. Quel que soit le niveau de pouvoir auquel nous nous trouvons, nous avons l'obligation de développer ce devoir, et pas uniquement en ce qui concerne le camp d'Auschwitz. Dans cette société caractérisée par l'égoïsme et le repli sur soi, l'organisation d'un déplacement à Auschwitz avec des étudiants et des représentants des différents cultes – j'ai d'ailleurs moi-même participé à de nombreuses reprises à de tels déplacements, avec des élèves de l'École royale militaire, des enseignants et des délinquants – a beaucoup plus d'impact que quatre ou cinq colloques sur ce thème. Nous devrions donc, à l'inverse, augmenter les moyens mis à disposition de WBI pour multiplier ce genre d'initiatives; je pense notamment à la caserne Dossin ou encore au fort de Breendonk. Nous devons développer la prise de conscience des dangers auxquels nous exposent les dérives constatées en Belgique et dans de nombreux autres pays d'Europe qui cèdent au repli sur soi.

Cette dépense est donc, Monsieur Knaepen, parfaitement justifiée. En tant que ministre du Budget, je serais même tenté de dire au ministre-président qu'elle est encore insuffisante et qu'il faudrait augmenter les moyens de WBI pour leur permettre de mener, en plus des missions qu'ils remplissent déjà, des actions en faveur de l'enseignement, de l'éducation permanente, de la défense de la mémoire et de la citoyenneté.

J'en viens à l'OIF. Vous l'ignorez peut-être, mais je m'occupe encore beaucoup de politique internationale au sein de mon parti. La Fédération Wallonie-Bruxelles est, si je ne m'abuse, le deuxième contributeur de l'OIF. Contrairement à ce que l'on croit et à ce que l'on dit, la Communauté française est écoutée. Son action a, par exemple, permis de bloquer l'entrée de l'Arabie saoudite, qui ne respecte pas le droit des femmes, dans certaines structures de l'OIF. Cela démontre égale-

ment que ce n'est pas l'ampleur d'une institution qui compte, mais ce que réalisent ses membres. Si ceux-ci, comme les ministres et la plupart des parlementaires ici présents, sont convaincus de certaines valeurs et se battent pour les défendre, ils peuvent faire changer les choses ou éviter certaines dérives. En politique internationale, c'est cela qui compte. Il convient également d'insister sur l'importance des moyens supplémentaires qui permettent de redéployer notre réseau diplomatique international. Nous pouvons, là aussi, marquer la différence. Nous sommes porteurs de valeurs qui, si elles sont présentées aujourd'hui comme ringardes, sont des valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Mme la présidente. – La parole est à M. Knaepen.

M. Philippe Knaepen (MR). – Il est évident que le dérapage budgétaire n'est pas sous contrôle: 41 millions d'euros en recettes pour plus de 50 millions d'euros de dépenses. À cela s'ajoute l'absence d'une stratégie pour un retour à l'équilibre en 2020, alors que certains organismes thésaurisent... Je pense, entre autres, à l'ONE ou à certains établissements scolaires comme l'Université de Liège (ULiège). Le problème des réserves est plus vaste et doit être pris à bras-le-corps. Je me réjouis de votre réponse, Monsieur le Ministre, et je ne doute plus, à l'heure actuelle, du fait que la majorité soutiendra notre demande d'audit – indispensable selon moi – à la Cour des comptes.

À l'image de la Wallonie où le gouvernement MR/cdH a procédé à cette centralisation, comment ne pas utiliser ces sous-consommations? En parlant de cet ajustement, vous avez, Madame Vienne, évoqué une gestion intelligente, attentive et solidaire pour les générations futures. Malgré toute l'amitié et le respect que je vous porte, je suis au regret de vous dire que la dégradation de ce déficit aura malheureusement une incidence sur les générations futures. Je reprendrai pour vous, et en adressant dans un même temps un clin d'œil au ministre du Budget, la parole de Sun Tzu, un général chinois du VI^e siècle avant notre ère et connu pour son ouvrage de stratégie militaire: «Celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre.»

Vous avez, Madame Salvi, qualifié cet ajustement à l'aide de trois verbes: gérer, anticiper et innover. Vous avez également parlé d'un juste équilibre pour ne pas faire peser le poids de la dette sur les générations futures. Pour le dire en quelques mots: c'est mal parti! Je terminerai par une nouvelle citation, de Sénèque cette fois: «Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va.»

Mme la présidente. – La parole est à M. Henquet.

M. Laurent Henquet (MR). – Monsieur le Ministre, je vous avais d'abord interrogé sur la

confusion relevée par la Cour des comptes entre le solde net à financer et le solde brut... Je n'ai pas reçu de réponse, mais ce n'est pas grave... Le plus important à mes yeux est le retour à l'équilibre.

Si vous avez effectivement dit vouloir réduire ce déficit, le CSF a relevé un trou de 40 millions d'euros dans le budget ajusté de 2018. Comment pouvez-vous réduire le déficit tout en maintenant un trou important? Il aurait été intéressant de disposer d'une projection pluriannuelle pour voir comment vous comptez rectifier la situation d'ici 2020.

Certes, comme vous l'avez souligné, nous ne pouvons pas tout faire en même temps ni tout de suite et nous devons rester positifs; et je le suis... En matière d'enseignement, j'ai toujours encouragé l'encadrement maternel, salué les aides administratives apportées aux directions de nos écoles primaires et approuvé l'encadrement des coordonnateurs des CTA ainsi que la statutarisation des psychomotriciens.

Toutefois, je ne vous rejoins pas au niveau de certaines dépenses. Personnellement, nous n'aurions pas inventé ce bazar. Pour s'en faire une idée, il suffit de lire les centaines de pages illisibles du projet de décret portant création du service général de pilotage des écoles et centres psychomédicosociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs et du projet de décret modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre afin de déployer un nouveau cadre de pilotage, contractualisant les relations entre la Communauté française et les établissements scolaires. Nous en reparlerons demain en commission de l'Éducation. Si la réforme de l'inspection de 2007 était excellente, elle a été revue en 2013. Fallait-il inventer ce «truc» incompréhensible que sont ces délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et autres directeurs de zone (DZ)? Fallait-il modifier le service général de l'inspection, alors qu'il en existe un aujourd'hui? On parle de scinder WBE en pouvoirs organisateurs et pouvoirs régulateurs, alors que vos différents présidents de parti – de Philippe Busquin à Elio Di Rupo – ont toujours suggéré de fusionner les réseaux officiels de l'enseignement... Vous allez recréer un nouveau système plus onéreux et aussi politisé qu'aujourd'hui.

Toutes ces mesures et toutes ces décisions précipitées souffrent de cafouillage et d'imprécisions. Si vous voulez qu'une réforme soit pertinente, vous devez prouver à ceux qui vont la porter et la supporter, à ceux qui font l'école au jour le jour, qu'elle améliorera leur situation et la formation de nos enfants.

Je ne peux malheureusement pas suivre le chemin que vous avez choisi.

Mme la présidente. – La parole est à

Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Madame la Présidente, je voudrais à mon tour faire une citation et rappeler ce que notre camarade Deng Xiaoping aimait répéter: «Peu importe que le chat soit gris ou noir, pourvu qu’il attrape les souris!» Nous voyons ici que cet exercice budgétaire atteindra ses objectifs et qu’il attrapera les souris!

Mme la présidente. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, votre majorité dispose encore d’une année et nous attendons les actes que vous poserez durant ce laps de temps. Nous attendons aussi le résultat des négociations entre l’Union européenne et l’État fédéral sur l’immunisation de certaines dépenses. Comme vous affirmiez être très attentif, tout comme le ministre-président, au suivi des travaux du comité de concertation, vous pourriez prendre l’initiative d’y inscrire à l’ordre du jour de sa prochaine réunion l’affectation du produit de la taxation des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui, selon nous, devrait revenir aux Communautés. Il serait intéressant de mener cette action, pourquoi pas, en parallèle avec les autres communautés.

Nous attendons de votre part des actions pour améliorer la formation initiale des enseignants et pour mettre en œuvre le Pacte pour un enseignement d’excellence. Votre gouvernement a une chance unique d’exprimer et de réaliser son ambition, de manifester sa confiance dans les acteurs de l’école pour l’avenir de notre société. L’année qui vient sera décisive.

Nous souhaitons une ambition bien plus forte dans le domaine de la culture pour marquer son importance dans notre société, notamment à la suite des attentats. Les prochaines étapes qui marqueront l’année porteront sur la réforme des instances d’avis. Il faudra la mener à bien pour résoudre les problèmes du passé.

Vous nous avez parlé d’un premier pas vers la gratuité des repas en maternelle. Pour ma part, je pensais que l’inscription de 2 500 000 euros au budget de cette année, confirmée dans l’ajustement, marquait précisément ce premier pas. Mais en l’occurrence, vous avez fait un pas en arrière puisque la décision est prise de renvoyer ce point à l’année prochaine. Là j’insiste vraiment pour que vous fassiez ce premier pas, qui est le plus important. Nous l’attendons pour cette année et espérons voter le texte cette année encore ou en tous cas au plus tard à la rentrée de 2019.

Enfin, le dernier dossier sur lequel je souhaite attirer l’attention du gouvernement et qui pèsera lourd dans votre bilan l’année prochaine, porte sur la pénurie des enseignants. Si vous voulez réformer l’enseignement en profondeur, vous devez assurer à chaque élève le droit d’avoir un professeur dans sa classe. Il vous reste donc un an.

Le prochain rendez-vous est fixé dans six mois, au moment de la confection du budget de 2019. Nous pourrons alors vraiment mesurer vos ambitions.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Au nom de mon groupe, je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre, notamment pour la transparence dont vous faites preuve et pour votre engagement à vous présenter, en vue du budget initial de 2019, devant le Parlement avec l’ensemble des documents nécessaires à notre travail.

Je conclurai à mon tour avec un proverbe, le vent et la brise ayant été largement au cœur de nos débats ce matin: «Le pessimiste se plaint du vent. L’optimiste espère qu’il va changer. Le réaliste ajuste les voiles». Continuez à ajuster avec efficacité et efficience!

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

11 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des recettes pour l’année budgétaire 2018 (doc. 647 (2017-2018) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2)

11.1 Examen et vote du tableau et de l’article unique

Mme la présidente. – Nous passons à l’examen du tableau et de l’article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu’adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, le tableau et l’article unique sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l’ensemble du projet de décret.

12 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des dépenses pour l’année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n°s 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 8)

12.1 Examen et vote du tableau de synthèse et des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l’examen du tableau de synthèse et des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu’adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, le tableau de synthèse et les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

13 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (doc. 646 (2017-2018) n^{os} 1 à 10)

13.1 Examen et vote des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret-programme.

14 Projet de décret portant diverses propositions en matière d'enseignement spécialisé (doc. 654 (2017-2018) n^{os} 1 et 4)

14.1 Discussion générale

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Zrihen, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Carine Lecomte (MR). – Ce projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement spécialisé énonce une série de mesures de bon sens qui poursuivent un objectif de simplification administrative et d'allègement des procédures, tantôt limitant l'implication du nombre d'acteurs, d'intervenants et d'intermédiaires, tantôt raccourcissant les délais des décisions à prendre, le tout dans l'intérêt des enfants qui fréquentent ce type d'enseignement.

Dans le cadre d'un projet d'intégration ou d'une prolongation du processus, seule la signature du centre psychosociosocial (PMS) qui assure la guidance de l'élève avant son entrée en intégration sera requise, et non plus également

celle du centre PMS de l'établissement qui l'accueillera et qui, au demeurant, ne le connaît pas. Le conseil d'avis, apparaissant comme un organe redondant, est dès lors supprimé, l'une de ses deux missions se superposant avec celle du conseil général de concertation pour l'enseignement spécialisé et la seconde portant sur des décisions à prendre dans le cadre d'intégrations en cours de processus qui relèvent plus pertinemment et judicieusement d'un conseil de classe reprenant les partenaires des deux écoles impliquées dans le projet d'intégration.

Dans le même ordre d'idées, il peut désormais être mis fin à l'intégration, à la suite d'une décision de l'ensemble des partenaires du projet, en cas de circonstances exceptionnelles. Une intégration peut automatiquement prendre fin en cours de processus si certains faits énumérés dans le projet de décret le justifient.

L'octroi du certificat d'études de base (CEB) aux élèves qui réussissent une deuxième phase de l'enseignement spécialisé de forme 3 leur permettant *de facto* de s'inscrire en quatrième professionnelle est une mesure phare de ce décret, s'alignant de la sorte sur ce qui s'opère dans l'enseignement ordinaire pour tout élève qui n'en disposait pas à l'entame d'une troisième professionnelle, mais qui se le voit octroyé en cas de réussite. Et de souligner que le CEB constitue souvent un précieux sésame dans la recherche d'un emploi au sortir de cette filière.

L'encadrement des pédagogies adaptées – celles qui concernent les autistes, les aphasiques, les dysphasiques, les polyhandicapés ou handicapés physiques lourds, mais qui disposent de compétences intellectuelles leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires – sera porté de 97 à 100 %, pour autant que les écoles qui les développent répondent à un cahier des charges précis. Nous pouvons comprendre qu'il faut mieux contrôler ce que font certaines écoles. D'ailleurs, certaines d'entre elles sont déclarées en pédagogie adaptée alors qu'elles ne la pratiquent plus. Mais n'y a-t-il pas là un risque d'en gêner d'autres aux pratiques novatrices ou alternatives qui devront se conformer aux prescrits de l'administration?

Le présent projet de décret développe une recherche de solutions au manque criant de places scolaires dans l'enseignement spécialisé, en ce qu'il permet d'utiliser 10 % de l'enveloppe structurelle de 20 millions d'euros destinée à créer de nouvelles places scolaires dans l'enseignement ordinaire ou au sein de zones en tension démographique.

Ce soutien à la création de nouvelles places dans l'enseignement spécialisé passera par un appel à projets annuel auprès de l'ensemble des pouvoirs organisateurs de l'enseignement spécialisé, et ce, à partir de 2019. Vu l'insuffisance de diversité des types d'enseignement spécial dans la plupart des zones d'enseignement, vu

l'éparpillement géographique des types d'enseignement organisés, avec les conséquences bien connues en termes de transport scolaire, d'emblée l'efficacité des projets proposés ne pourra pas être contestée.

Tout comme le Conseil d'État, Madame la Ministre, nous attirons votre attention sur les critères de sélection des projets en lice et sur la difficulté des arbitrages à venir. Enfin, même si vous avez évoqué une sorte de lissage concernant les projets de création de places dans l'enseignement spécialisé, calculé sur une période de cinq ans, je ne peux pas m'empêcher de penser que les moyens financiers y afférent, dans le cadre d'une enveloppe fermée, seront autant de moyens en moins pour des projets dans l'enseignement ordinaire.

Enfin, je citerai la dérogation aux normes de rationalisation et la possibilité d'atteindre ces normes en cours d'année scolaire, ce qui donne du temps aux établissements nouvellement créés pour se faire connaître. Le projet de décret introduit en effet une dérogation possible pour ne pas fermer le type, la forme, l'implantation, voire l'école, si leur organisation répond à un réel besoin dans la zone d'enseignement ou si les normes de rationalisation ne sont pas atteintes en début d'année scolaire.

En conclusion, je salue ce projet de décret portant diverses dispositions dédiées à part entière à l'enseignement spécialisé qui lui consacre *de facto* toute l'importance qu'il mérite. Vous l'aurez compris, le vote de mon groupe sera positif, ce qui ne nous empêchera pas d'être vigilants sur la manière dont cette enveloppe de 20 millions d'euros sera utilisée et répartie.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Jamouille.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Mme Lecomte ayant tellement bien résumé toutes les avancées du projet de décret, je ne répéterai pas son contenu. Mon groupe votera ce texte avec beaucoup d'enthousiasme. Ce projet de décret s'inscrit parfaitement dans la ligne du travail que nous menons ici depuis quelques années, particulièrement au sein de la commission de l'Éducation, pour une meilleure intégration des enfants à besoins spécifiques. Le chemin est encore long, mais nous avons fait un bon pas vers une école plus inclusive.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Ce texte est important, car il démontre que l'enseignement spécialisé n'est pas oublié, malgré ce que nous avons malheureusement pu entendre ces derniers temps.

L'enseignement spécialisé est fondamental pour les enfants à besoins spécifiques qui nécessitent une prise en charge adaptée. Ce texte valorise donc cet enseignement, en permettant demain aux

écoles spécialisées de prétendre à des subventions, dans le cadre des montants prévus pour la création de places. C'est donc une mesure extrêmement positive qui permettra de développer des places en fonction des besoins en termes de formes et de types.

Le projet de décret prévoit par ailleurs diverses simplifications administratives plus que bienvenues. Trop souvent, les procédures rendent l'aventure de l'intégration beaucoup trop compliquée pour les acteurs et peuvent atteindre leur motivation première.

Je salue donc, au nom de mon groupe, les différentes mesures incluses dans ce texte et me réjouis qu'il ait été voté à l'unanimité en commission.

Mme la présidente. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

14.2 Examen et vote des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

15 Projet de décret instituant un statut pour les coordonnateurs de centres de technologies avancées (doc. 655 (2017-2018) n°s 1 et 2)

15.1 Discussion générale

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Henquet, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

M. le président. – Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

15.2 Examen et vote des articles

Mme la présidente. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

Je suspends la séance jusque 14h.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12h10 et reprise à 14h10.*

(M. Philippe Courard, président, reprend la présidence)

M. le président. – La séance est reprise.

16 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: Mme De Permentier, MM. Dodrimont, Warnier, Legasse et Daele, pour raisons de santé.

17 Modification de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du mercredi 11 juillet 2018, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de cet après-midi.

Celui-ci prévoit désormais la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, en vue de renforcer l'encadrement des rémunérations, déposée par Mme Vienne, M. Fassi-Fihri, Mmes Bertieaux et Maison, M. Dermagne, Mm Salvi et M. Van Goidsenhoven (doc. 669 (2017-2018) n° 1), ainsi que la discussion générale et l'examen des articles du projet de décret portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel d'enseignement (doc. 657 (2017-2018) nos 1 à 4).

Les votes seront prévus à 16h00.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

18 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

18.1 Question de Mme Carine Lecomte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Élections au secrétariat général de la Francophonie»

Mme Carine Lecomte (MR). – Le prochain sommet de la Francophonie se déroulera en octobre 2018 et le futur secrétaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) y sera désigné. Deux candidatures sont en lice: la Cana-

dienne Michaëlle Jean, candidate à sa propre succession, et la ministre des Affaires étrangères rwandaise Louise Mushikiwabo. Une troisième personne se porterait également candidate... Peut-être pourriez-vous m'en dire plus?

Lors d'une réunion dans la capitale de la Mauritanie, début juillet, l'Union africaine a appelé tous les membres de la Francophonie à voter pour la candidature rwandaise. En outre, dès le mois de mai, à Paris, le président français a aussi signifié à son homologue rwandais qu'il voterait pour celle-ci. Or, Monsieur le Ministre-Président, le Rwanda, qui a rejoint le *Commonwealth* depuis 2008, a choisi l'anglais comme langue d'enseignement et administrative. De plus, ce pays d'Afrique centrale, dont la constitution a été modifiée en 2015 pour permettre à Paul Kagame de rester potentiellement au pouvoir jusqu'en 2034, est souvent pointé du doigt pour des actes de violation des droits de l'homme.

Le contexte politique pèsera-t-il sur le choix de soutien – ou non – de la candidature du Rwanda? En outre, vous avez toujours indiqué que la stratégie de l'OIF primait sur le choix du candidat. Par conséquent, en quoi la candidature rwandaise correspond-elle aux missions et atteint-elle les objectifs de l'OIF? La candidature rwandaise devrait bénéficier du soutien de certains pays africains et de la France. Quels sont les pays membres de l'OIF qui appuieront également cette candidate?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Une course à la candidature vient de débiter. Or, vous savez que le règlement de l'OIF est assez ambigu, voire extrêmement ouvert à cet égard. Il permet le dépôt de candidature jusqu'au sommet de la Francophonie, y compris durant celui-ci. Il nous est, dès lors, impossible d'avoir une vue d'ensemble des candidatures qui seront déposées.

La seule chose que nous savons c'est que l'actuelle secrétaire générale, Michaëlle Jean, est candidate à sa succession, et que Louise Mushikiwabo, ministre des Affaires étrangères du Rwanda, a également posé sa candidature. Cette dernière est soutenue par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la France. Un contact bilatéral entre le président rwandais et le président français a scellé ce soutien.

En ce qui nous concerne, nous avons refusé de nous positionner *intuitu personae*. Nous avons voulu, au contraire, nous centrer sur les questions de fond telles que l'approche des droits de l'homme, en ce compris la question de l'égalité des genres, la question de la gouvernance, qui a engendré des discussions jusqu'au Canada, et la question de la géopolitique de l'OIF. Ces interrogations constituent, à nos yeux, des préoccupations bien plus essentielles.

Le poids de l'Afrique ne peut pas être négligé, sachant que c'est le continent comptant le plus grand nombre de locuteurs francophones. Le sou-

tien apporté par l'OUA à une candidate est un élément à prendre en compte dans l'appréciation, sans pour autant constituer un élément déterminant. Nous considérons que les éléments de fond sont primordiaux.

Au nom du gouvernement, j'enverrai une liste de questions de fond aux candidats déclarés et leur demanderai de se positionner quant à celles-ci. Nous serons, dès lors, plus à même de porter un jugement sur le fond et d'apprécier leur capacité à rencontrer nos objectifs en termes de transparence, de gouvernance et de défense des droits de l'homme. Nous disposerons alors des éléments déterminants pour apporter – ou non – notre soutien. Mais à ce stade, nous réservons notre réponse, car nous ne souhaitons pas nous positionner sur la simple base du faciès et de la sympathie.

Mme Carine Lecomte (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses. Je trouve votre démarche positive; elle devrait déboucher sur un choix des plus opportuns.

18.2 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Examens gratuits de dépistage visuel pour les enfants de 2 à 5 ans»

Mme Catherine Moureaux (PS). – Pour ne pas changer, je vous parlerai une nouvelle fois de la question du dépistage. Cette fois, ma question portera sur le dépistage visuel chez les enfants âgés de deux à cinq ans. Cette tranche d'âges est très importante: durant cette période, il est possible de détecter ce qui deviendra plus tard l'amblyopie, c'est-à-dire une différence d'acuité visuelle entre les deux yeux. La tranche d'âges allant de deux à cinq ans est donc une étape décisive dans la formation de la vue.

Une fois de plus, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) organise une campagne et je souhaiterais en parler avec vous. Cette campagne avait été annoncée sur le site web de l'ONE le 4 juillet dernier et évoque un dépistage à quatre dates du mois d'août. Pour bénéficier de ce dépistage, il faut prendre rendez-vous.

Pour moi, cette prise de rendez-vous constitue un frein très important; j'en ai déjà discuté en commission. Je voudrais vous entendre à nouveau à ce sujet. Ici, il s'agit d'une campagne à Bruxelles, mais des campagnes sont également organisées en Wallonie.

À quelle fréquence ce type de campagne est-il lancé? Comment s'organise le dépistage et, notamment, comment est envoyée l'invitation à celui-ci? Dans le mois qui précède, le public est-il ciblé au travers des consultations médicales? Du-

rant toute l'année, comment s'organise l'invitation à la campagne et comment se prennent les rendez-vous? Depuis le 4 juillet, y a-t-il déjà beaucoup d'inscrits? Quand une telle initiative est-elle prévue en Wallonie?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La campagne concernée est, en fait, un projet pilote. L'ONE organise déjà ce type de dépistage dans toutes ses consultations, sur une base annuelle ou mensuelle, en fonction de la taille des consultations.

Ce projet pilote organisé à Bruxelles sert d'abord à évaluer l'opportunité d'étendre cette mesure aux périodes non scolaires: il s'agit de voir si, durant ces périodes non scolaires, la campagne touche d'autres publics. Durant les périodes non scolaires, il faut prendre rendez-vous étant donné que le dépistage sort du cadre des consultations. Jusqu'à présent, alors que la campagne vient à peine de commencer, l'ONE a reçu huit demandes de rendez-vous. L'évaluation vise à examiner s'il convient d'étendre ce projet pilote à toute la Communauté française. Soyons toutefois bien clairs: cette mesure est complémentaire à toutes les mesures que l'ONE a mises en place dans ce cadre.

À mon sens, il importe d'évaluer si la période «extrascolaire» constitue une occasion de toucher un plus grand nombre de familles, grâce aux congés dont bénéficient les parents. Les consultations ONE s'adressent, en effet, aux enfants en bas âge. En période extrascolaire, elles peuvent certainement toucher des enfants de l'enseignement maternel.

Mme Catherine Moureaux (PS). – L'initiative est en effet complémentaire à l'action traditionnelle de l'ONE. C'était bien l'objet de mon intervention. Comment les parents ont-ils été invités? S'agit-il d'un public cible défini? Est-ce que le rappel s'adresse à tous les parents qui se sont présentés à la consultation ou à tous les enfants nés dans la période précédant le lancement du projet? Comment avez-vous déterminé le public auquel s'adresse ce projet pilote?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Cette initiative est ouverte à tout chacun. Il s'agit de campagnes larges: les informations sont délivrées par l'intermédiaire du site, d'affichage, etc. Nous n'avons donc pas tant cherché à cibler un public en particulier qu'à toucher l'ensemble des citoyens, et ce, par tous les moyens de communication possibles.

18.3 Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Examen d'entrée en sciences médicales et

sciences dentaires»

M. Benoit Drèze (cdH). – L'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires de première session s'est déroulé vendredi dernier. La seconde session aura lieu le 5 septembre. Un peu moins de 3 400 personnes étaient présentes sur 3 600 inscrits, soit un taux de participation de près de 94 %.

Monsieur le Ministre, cette session s'est-elle bien déroulée, sans incident notable? À ce stade, quel est le retour que vous en avez? A-t-il été tenu compte du rapport d'évaluation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur l'examen de 2017?

L'examen, l'année dernière, avait été un peu trop filtrant dans la mesure où on aurait peut-être pu laisser passer environ 20 % de candidats supplémentaires pour épouser parfaitement les quotas de délivrance de numéros de l'INAMI fixés par l'État fédéral. Existe-t-il encore d'éventuelles séquelles résiduelles des discussions avec Mme De Block ou cet aspect du dossier est-il définitivement clos?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – L'examen d'entrée s'est déroulé sans incident particulier, dans des conditions qui peuvent être qualifiées de normales. Nous n'avons plus à ce jour de contact avec le gouvernement fédéral, bien qu'il prévoit un nombre fixe de numéros INAMI, ce qui posera problème si le nombre d'étudiants qui réussissent l'examen d'entrée dépasse ce quota. Or, en organisant deux sessions d'examen, nous prévoyons un plus grand nombre de réussites. Je ne m'en plains pas!

La qualité de l'examen d'entrée est assurée par un jury composé d'universitaires conseillés par des experts néerlandophones ayant contribué à mettre en place des examens d'entrée en Flandre. Nous avons tiré les leçons de l'an passé et de la situation en Flandre, où il y a eu également, pendant plusieurs années, énormément de recours.

Je ne pourrai répondre à votre question sur le taux de réussite que le 16 juillet. Le jury se réunira en effet à partir d'aujourd'hui et commencera à examiner la situation. Je salue par ailleurs son action, car il a une vraie volonté, non pas d'éliminer, mais d'être le plus objectif possible et d'analyser comment les étudiants ont pu répondre aux questions. Nous aurons l'occasion, dès la rentrée, de faire le bilan des sessions de juillet et septembre. Nous pourrons connaître le taux de réussite à l'examen et le nombre d'inscrits en première année de médecine, même si nous savons déjà que ce nombre sera insuffisant face aux besoins de notre population.

M. Benoit Drèze (cdH). – Le vrai débat aura effectivement lieu à la rentrée. Monsieur le Mi-

nistre, je ne doute pas que nous serons plusieurs à vous interroger à ce sujet.

18.4 Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Prêts d'études accordés par la commune de Mouscron aux étudiants du supérieur»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). –

Monsieur le Ministre, vous avez certainement eu l'occasion de découvrir dans la presse le système de prêts d'études accordés aux jeunes Mouscronnois. Ce système prévoit des prêts allant jusqu'à 2 500 euros remboursables dans les cinq ans après leurs études.

La Fédération Wallonie-Bruxelles propose également des prêts. Force est cependant de constater que, dans les faits, ils sont fort peu sollicités. Une dizaine de demandes sont introduites chaque année, dont la moitié seulement trouve une issue favorable.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur ce sujet? Est-ce dû à un manque de publicité? Les critères d'attribution sont-ils trop stricts dans la conjoncture actuelle? Lors de l'ajustement budgétaire, vous avez évoqué une étude qui serait réalisée sur la précarité chez les jeunes. Envisagez-vous, dans ce cadre-là, ou dans un cadre parallèle, d'approfondir la question relative aux prêts d'études?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Deux dispositifs existent en Fédération Wallonie-Bruxelles: celui de l'allocation des bourses d'études et celui du prêt. Entre une subvention sans remboursement et un prêt générant un remboursement, il y a effectivement un «écrasement» de l'un par rapport à l'autre. En témoigne l'explosion des moyens affectés aux allocations d'études depuis la réforme, puisque le montant a augmenté de près de 40 %. Mme Maison s'inquiétait du fait que le montant n'augmentait pas. Ce n'est pas parce que le montant n'a pas augmenté entre le budget initial et le budget ajusté qu'il faut s'en inquiéter. Au contraire, je note que le dispositif a de plus en plus d'importance.

Je sais que certains centres publics d'action sociale (CPAS) pratiquent la même chose que la ville de Mouscron. C'est peut-être là que se trouve tout l'intérêt de la «déconcentration» de l'aide. Il s'agit d'accorder un prêt à des personnes financièrement fragiles qui doivent prendre l'engagement de le rembourser. Il faut dès lors être attentif à la capacité de remboursement. Nous ne sommes pas dans le système américain, qui mériterait un débat bien plus long.

Je crois que toute initiative qui vise à permettre à une personne de faire des études supérieures mérite d'être encouragée. Nous intégrerons le système de prêt dans l'étude que j'avais évoquée, pour voir s'il est possible d'améliorer ce système, même si je crois que les bourses sont *a priori* plus efficaces que les prêts.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Il est clair qu'une allocation est plus intéressante dans l'absolu qu'un prêt. Mouscron pratique un système de prêts d'études sans intérêts, ce qui permet de limiter quelque peu les dégâts sur l'avenir du jeune. Je reviendrai vers vous après l'étude, car ce point mérite d'être examiné sous tous ses aspects.

18.5 Question de Mme Patricia Potigny à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Différences d'interprétation dans le traitement des dossiers d'allocations d'études»

Mme Patricia Potigny (MR). – Je suis très attentive au problème des allocations d'études, peut-être parce que j'en ai moi-même bénéficié du temps de mes études secondaires et supérieures.

Les problèmes qui se posent sont nombreux, notamment en matière de délais de traitement de certains dossiers et de la prise de décisions qui ne s'opèrent qu'à la fin de l'année académique. De plus, un plafond minimal de revenus a été instauré, ce qui a mis certaines familles «au bord du chemin».

J'apprends par voie de presse que certains étudiants ont reçu un montant forfaitaire d'allocations d'études alors qu'ils auraient eu droit à une allocation plus élevée si la situation familiale avait été analysée plus en profondeur.

Existe-t-il une volonté d'accélérer la décision par l'octroi d'une allocation forfaitaire, notamment pour les dossiers qui demanderaient plus d'informations complémentaires et donc des délais plus longs? Concernant le décret «Paysage», un vade-mecum est disponible. Est-ce le cas pour les allocations d'études? Un texte clair et lisible a-t-il été rédigé en la matière? La législation actuelle reposant sur des décrets assez anciens, une actualisation de ceux-ci est-elle envisageable?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Il n'existe pas de vade-mecum. Je suis un peu étonné par votre question sur la différence d'interprétation. En effet, l'administration centrale et la chambre de recours sont deux institutions qui appliquent la même jurisprudence. Il n'est donc pas question d'interprétation différente!

Je suis encore plus étonné par votre question

sur la réduction des montants. J'ai répondu à Mme Maison que nous avons augmenté le montant des bourses d'études de manière considérable. La plupart des retards à l'inscription des dossiers sont dus, en réalité, aux dossiers incomplets. Les cas que vous citez illustrent les défauts de déclaration qui peuvent conduire à des dispositions erronées, en raison d'une mauvaise introduction de dossier. Lorsque vous interprétez le fait que le plafond pose problème, je vous donne raison pour un nombre limité de cas. Pour la plupart des dossiers, ce problème révèle qu'une partie de nos concitoyens ne demandent pas les aides auxquelles ils ont droit. C'est pourtant l'objectif: que les concitoyens remplissent les conditions pour bénéficier de cette aide et obtenir des compléments qui augmenteront leurs revenus!

Ce dossier m'importe beaucoup! Je vous confirme que nous avons augmenté les montants de manière considérable. Hier, en commission de l'Enseignement supérieur, j'ai répondu à l'un de vos collègues sur la même question. Nous travaillons avec l'ensemble des partenaires pour améliorer la situation; s'il faut faire un vade-mecum accessible à nos concitoyens, nous le ferons! Je tiens à faire preuve de transparence.

Mme Patricia Potigny (MR). – J'insiste sur deux points. D'abord, je n'ai pas affirmé que vous vouliez réduire les montants. Je vous ai demandé si le montant forfaitaire constituait une «avance» dans des dossiers qui nécessiteraient des informations complémentaires, ce qui permettrait d'accélérer les décisions en avançant un montant forfaitaire, le complément pouvant arriver par la suite, lorsque les informations complémentaires ont été fournies.

Ensuite, en ce qui concerne les populations visées, à savoir les nombreuses personnes qui ne font pas appel aux aides complémentaires auxquelles elles auraient droit, il serait intéressant, comme dans le cas du décret «Paysage», de réaliser un vade-mecum pour aider ces personnes qui ne connaissent pas – ou trop peu – leurs droits.

18.6 Question de M. Christos Doulkeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Inquiétudes des éditeurs de presse face au futur contrat de gestion de la RTBF»

18.7 Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Inquiétudes du secteur de la presse écrite relatives au prochain contrat de gestion de la RTBF»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité (*Assentiment*).

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'aimerais vous interroger, car les éditeurs de presse sont inquiets à la suite des négociations, visiblement en cours, du contrat de gestion entre les autorités de la RTBF et vous-même. Ils avaient déjà exprimé leurs appréhensions lors des différentes auditions que nous avons organisées au sein de ce Parlement. Nous avons donc déjà discuté de ces craintes qui portent essentiellement sur le contenu d'émissions diffusées par la RTBF qui concurrencerait celui des éditeurs de presse. C'est un débat important.

J'aimerais savoir comment vous réagissez face à ces inquiétudes et profiter de cette occasion pour vous demander également où en est la négociation du contrat de gestion. D'après vos déclarations, il devrait être vraisemblablement signé cet été ou après si tel n'est pas le cas. Avez-vous des informations complémentaires à ce sujet?

M. Fabian Culot (MR). – Sans paraphraser M. Doulkeridis, lui comme moi, nous avons relevé dans le communiqué de lapresse.be que les membres de cette association estimaient ne pas recevoir de signaux indiquant un rétablissement de règles du jeu saines dans le nouveau contrat de gestion de la RTBF dont nous avons déjà beaucoup discuté.

À nouveau, je vous interroge pour déterminer s'il existe des éléments nouveaux même si j'imagine que nous pouvons en comptabiliser chaque semaine puisque ce contrat de gestion devrait être signé prochainement. Si besoin en était, j'en profite pour rappeler que nous n'avons pas la moindre difficulté avec la RTBF que nous soutenons.

Monsieur le Ministre, dans ce débat, soutenu par une large partie de ce Parlement, vous avez la possibilité d'en sortir par le haut en parvenant non seulement à donner à la RTBF les moyens dont elle a besoin, mais également en assurant un cadre juridique et financier plus pérenne demain aux éditeurs de presse.

Dans un futur proche, je vous interrogerai également sur un autre aspect du financement de la presse ou des garanties qui pourraient lui être données au-delà des frontières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au niveau européen.

En tout état de cause, il est sans doute possible de faire les deux: assurer ce financement, les garanties que le secteur de la presse demande, tout en instaurant le cadre que la chaîne publique mérite. Toutefois, celle-ci ne doit pas avoir une vision à ce point gloutonne du marché qu'elle porterait atteinte aux autres opérateurs qui nourrissent le débat et forment la diversité du secteur de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président

du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je me réjouis d'avoir pu lire un rapport, adopté à l'unanimité par le Parlement, sur le futur contrat de gestion de la RTBF, car il nous a permis de réellement avancer. Notre opérateur public est véritablement le problème majeur des éditeurs de presse. Ce n'est ni Google, ni Facebook...

Je ne peux pas vous répondre, la négociation étant toujours en cours à la fois au gouvernement et avec l'entreprise. Je suis évidemment attentif à l'équilibre permettant la diversité d'opinions philosophiques et le respect de l'indépendance des éditeurs de presse, en parallèle à la mission de service public dont est chargée la RTBF.

Nous vivons dans un monde en totale mutation. Dès lors, je comprends la préoccupation des éditeurs de presse, même si je m'étonne parfois de certains éléments. Reconnaissons qu'une entreprise privée à vocation capitaliste a des intérêts différents d'un service public organisé et très largement subventionné par la Communauté française. Je n'irai pas plus loin, car les négociations sont toujours en cours. Mais je porte un grand intérêt aux questions que vous m'avez posées. J'espère que, lorsque nous nous retrouverons après les vacances d'été, j'aurai une réponse plus complète à vous présenter.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Cela fait des mois que nous avons cette discussion, Monsieur le Ministre. Sur la forme, il n'y a pas eu de recommandation unanime, je le regrette. Sur le fond, je suis plutôt d'accord avec vous. M. Culot s'est exprimé pratiquement dans le même sens. Nous ne prenons pas pour argent comptant les revendications des uns ou des autres. Nous sommes soucieux de la façon dont la RTBF réussira l'évolution disruptive du secteur. Il faut lui donner les moyens de gagner ce défi. C'est l'enjeu du contrat de gestion.

Par ailleurs, nous devons être sensibles aux difficultés que rencontrent les éditeurs de presse. J'ai toujours dit que l'ennemi de la presse écrite n'était pas la RTBF. C'est la raison pour laquelle j'ai plaidé en faveur de l'application d'une méthode de taxation au niveau européen des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) pour que son produit bénéficie au soutien à la presse écrite, au travail des journalistes et en particulier à l'amélioration de leur statut. C'est un enjeu extrêmement important pour nos démocraties et nous devons nous y atteler.

Je le répète: l'enjeu ne se limite pas aux discussions avec la RTBF. Je comprends que vous ne puissiez pas totalement finaliser ce contrat de gestion pour l'instant. Il faudra bien un jour en voir la fin. Nous reviendrons sur son évolution à la rentrée.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, je soulignerai que les groupes de la minorité ont beaucoup travaillé pour rédiger le rapport,

sans toujours obtenir les retours que l'importance du débat aurait sans doute mérités.

Sur le fond, je comprends la part de nuance dans votre réponse puisque les négociations sont toujours en cours. Cependant, une partie de votre réponse me préoccupe et contribue probablement à nourrir le sentiment d'inquiétude de la presse écrite. Lorsque vous affirmez que l'intérêt capitaliste de la presse privée n'est pas nécessairement identique à celui d'un organisme public, nous pourrions comprendre que ces groupes privés pensent avant tout à gagner de l'argent et faire des bénéfices. C'est très certainement une partie de la vérité.

Toutefois, les inquiétudes sont telles aujourd'hui, dans le chef de la presse écrite, qu'avant de penser à faire des bénéfices, elle essaie surtout de survivre. Ce message, il faut l'entendre et y prêter plus d'attention. Nous ne pouvons pas confondre la volonté de faire des bénéfices avec celle de fonctionner, dans le cas de la RTBF, avec la subvention qui lui est octroyée et que peu de membres de Parlement contestent. Les craintes de la presse écrite ont plusieurs origines. La RTBF en est une, mais ce n'est pas la seule. Je vous interpellerai encore à ce sujet en septembre.

18.8 Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Rejet du projet de réforme de la directive sur le droit d'auteur»

M. Fabian Culot (MR). – Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre: la RTBF n'est pas le seul voire le plus grand danger pour la presse écrite. Les GAFAN (Google-Apple-Facebook-Amazon-Netflix) représentent aussi un risque, d'ailleurs grandissant.

À cet égard, j'ai été étonné de lire que le Parlement européen avait refusé un mandat de négociation sur une nouvelle proposition de directive visant à mieux encadrer la répartition des recettes publicitaires entre les éditeurs de presse, le cas échéant écrite, et un certain nombre de sites internet qui diffusent ces informations sans les avoir produites et donc sans avoir assumé le coût de leur production.

Il semblerait qu'un *lobbying* extrêmement intense ait été exercé auprès des députés européens. Il en a résulté qu'un vote, d'ailleurs difficile à comprendre, car émanant de la quasi-intégralité des formations politiques, a abouti à un rejet du mandat et donc à un refus d'avancer dans cette voie. Je vous avoue que je n'ai pas connaissance du vote des députés européens belges à ce sujet, mais je considère que notre Parlement, en particulier la commission *ad hoc*, a peut-être une carte à jouer.

Il serait opportun que nous ayons rapidement un contact avec les eurodéputés belges, tous partis confondus, afin de répercuter auprès d'eux le débat que nous menons dans cette assemblée et les préoccupations qui sont les nôtres. Une position belge pourrait dès lors être affinée, retravaillée et «exportée» à l'échelon européen.

Si, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous défendons la pluralité et la diversité de la presse écrite, nous devons aussi faire en sorte de porter le débat au niveau européen. Le principal danger qui pèse sur la presse écrite devrait être non pas anéanti, car les GAFAN ont l'avenir devant eux, mais au moins limité. Les autres opérateurs doivent être respectés; ils sont utiles et indispensables à notre démocratie. Tel est le sens de ma démarche et de ma question.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Nous ne pouvons qu'être d'accord. Comme je l'ai déjà indiqué, la réforme de la directive «Service de médias audiovisuels (SMA)» doit permettre aux États membres de percevoir des taxes destinées à alimenter la presse nationale.

Je regrette profondément, je le répète, le rejet du projet de directive sur la rémunération du droit d'auteur. Il n'est pas normal que des gens gagnent de l'argent en diffusant des contenus alors que ceux qui les ont produits ne perçoivent rien. C'est complètement aberrant! Si ce n'est pas le seul texte adopté par le Parlement européen qui pose problème, notamment quant à la transparence des rémunérations, c'est quand même choquant.

Si, avec l'appui d'autres groupes du Parlement, le vôtre veut prendre l'initiative de renforcer le soutien à cette rémunération juste des artistes, des auteurs et des éditeurs, qui assument le risque économique de la publication, le gouvernement sera derrière vous et nous prendrons des mesures à ce sujet.

Ce midi même, j'ai fait part à un député européen de mon inquiétude au sujet de cette dérive. Il n'est pas admissible que le *lobby* des GAFAN parvienne à «exproprier» – je n'ai pas d'autre terme! – ou, en d'autres termes, à déposséder les gens de leur propriété intellectuelle et de leur droit. Même si ce droit n'est pas reconnu, les producteurs de contenus ont, me semble-t-il, la légitimité pour eux. Nous devons nous battre pour faire en sorte que les artistes, les auteurs et les éditeurs soient correctement rémunérés. C'est un droit fondamental, dans notre démocratie.

M. Fabian Culot (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse, qui a l'avantage d'être moins nuancée que celle sur la RTBF. Je verrai donc avec mon groupe comment nous pouvons contribuer à ce débat et, le cas échéant, le poursuivre avec les autres groupes au sein de la commission des Médias.

18.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapprochement des réseaux d'enseignement différents»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Le rapprochement des réseaux d'enseignement est une thématique sur laquelle je reviens régulièrement, compte tenu de l'impact positif qu'il peut engendrer pour nos écoles et nos élèves.

Madame la Ministre, j'ai lu dans la presse que trois opérateurs d'enseignement avaient choisi de mutualiser leurs infrastructures, avec la particularité que ces trois opérateurs sont issus de réseaux d'enseignement différents, à savoir la province de Hainaut, du réseau officiel, les Aumôniers du travail, du réseau libre, et une école dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, cela signifie qu'à terme les élèves bénéficieront d'infrastructures et d'équipements communs, mais aussi d'équipes pédagogiques qui travailleront ensemble.

Madame la Ministre, comment ce projet s'articulera-t-il sur le plan juridique? Assisterons-nous à la création d'un pouvoir organisateur mixte? Concernant le personnel actif au sein de ces écoles, qu'avez-vous prévu pour les statuts? Seront-ils toujours différents? Avez-vous connaissance d'autres initiatives allant dans le même sens? Quel est, à terme, l'objet de ce projet pilote? Travaillez-vous parallèlement à un projet de décret qui faciliterait le rapprochement d'écoles issues de pouvoirs organisateurs ou de réseaux différents?

En milieu rural, notamment, ce rapprochement peut constituer une solution pour deux écoles qui tentent de survivre au manque d'élèves. Un regroupement pourrait dans ce cas les empêcher de disparaître. Par ailleurs, dans des zones à forte tension démographique, certaines écoles manquent d'espace alors que des locaux sont disponibles à proximité, dans d'autres établissements.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Le projet de Cité des métiers à Charleroi n'est pas neuf, mais il avance bien et se concrétise par des actes clairs, notamment le partage par les trois réseaux des locaux et des bâtiments communs. Ils ont donc établi entre eux des baux ainsi qu'un certain nombre de règles.

D'un point de vue juridique, les trois pouvoirs organisateurs restent indépendants; ils ont créé une ASBL qui sera chargée de gérer les infrastructures. Il n'est donc pas question pour eux, à l'heure actuelle, de créer un pouvoir organisateur mixte comme cela a été fait à Molenbeek. Les membres du personnel sous un régime statutaire ou contractuel conserveront le même statut au sein

de leurs pouvoirs organisateurs respectifs, mais des mises à disposition seront possibles.

Pour donner un exemple concret, les marchés publics seront organisés de manière conjointe par les trois pouvoirs organisateurs que sont Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), la province du Hainaut et l'ASBL Les Aumôniers du Travail. Les marchés de ce type sont donc également envisageables pour la gestion de la Cité des Métiers en tant qu'institution.

Bien entendu, il s'agit d'un projet de longue haleine que nous soutenons et dont tous les acteurs sont particulièrement motivés. Il n'aurait d'ailleurs pas abouti sans cette motivation générale. Il ne fait donc aucun doute que nous pourrions, à un moment donné, évaluer le mode de fonctionnement du projet. Mais il n'existe actuellement aucune réflexion concernant, par exemple, l'éventuelle rédaction d'un projet de décret qui viendrait reproduire ce fonctionnement ailleurs. Puisque cela a été possible dans le cas présent, c'est donc également possible ailleurs.

Nous en avons d'ailleurs souvent parlé en commission de l'Éducation. Si deux pouvoirs organisateurs situés dans un endroit précis souhaitent coopérer pour l'une ou l'autre raison, par exemple en cas de problèmes liés à la ruralité, c'est tout à fait envisageable. Aucune voie n'est fermée, mais une telle démarche suppose une volonté partagée par les parties concernées. Certains aspects d'une telle entente pourraient éventuellement être simplifiés par voie décrétole, mais en l'occurrence les parties impliquées parviennent tout à fait à fonctionner en créant une ASBL.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Comme vous l'avez souligné, Madame la Ministre, c'est une question de volonté. Un tel dispositif repose sur le souhait de chaque établissement. Nous allons dans le bon sens et cette initiative constitue un progrès.

L'ordre du jour comporte un texte qui permet la convergence des statuts du personnel, dans une moindre mesure, évidemment. Il faut donc, selon moi, poursuivre le travail. Le projet de décret éventuel que j'évoquais serait une initiative intéressante pour aider les pouvoirs organisateurs ou les écoles qui le souhaitent à se rapprocher.

19 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, en vue de renforcer l'encadrement des rémunérations, déposée par Mme Vienne, M. Fassi-Fihri, Mmes Bertieaux et Maison, M. Dermagne,

Mme Salvi et M. Van Goidsenhoven (doc. 669 (2017-2018) n° 1).

La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Au nom de mes collègues et des signataires, j'aimerais, Monsieur le Président, vous demander d'envoyer le texte au Conseil d'État, à la Cour des comptes et à l'Autorité de protection des données afin d'obtenir leurs avis et d'éclairer nos travaux.

M. le président. – Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales.

En outre, l'avis du Conseil d'État, de la Cour des comptes et de l'Autorité de protection des données sera demandé. (*Assentiment*)

20 Projet de décret portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel d'enseignement (doc. 657 (2017-2018) n°s 1 à 4)

20.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Jamouille, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

20.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

Je suspends la séance jusqu'à 16h00.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15h00 et reprise à 16h00.*

M. le président. – La séance est reprise.

La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Je demande

une suspension de séance d'un quart d'heure afin de permettre à certains de nos collègues coincés dans les embouteillages de nous rejoindre. (*Colloques*)

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Même si vous n'avez pas encore eu le temps de répondre à Mme Vienne, Monsieur le Président, je voudrais signaler que sa demande est tout à fait respectable. Malgré l'absence d'un votant pour cause de maladie, Mme Vienne veut s'assurer que son quorum est largement rempli. Je salue cette volonté. J'ai une contre-proposition à faire. La suspension est d'une durée maximale d'un quart d'heure, mais si un parlementaire arrive entre-temps, je vous propose de reprendre dès son arrivée.

M. le président. – Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 16h05 et reprise à 16h10.*

M. le président. – La séance est reprise.

21 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2018 (doc. 647 (2017-2018) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2)

21.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – J'annonce, pour tous les votes, un pairage avec M. Legasse.

M. le président. – J'en prends acte.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

53 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

29 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle,

MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Prévot Maxime, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: MM. De Bock Emmanuel et Colson Michel.

Se sont abstenus: Mme Bertieaux Françoise, MM. Bracaval Philippe, Brotchi Jacques, Culot Fabian, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Mmes Dock Magali, Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Henquet Laurent, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, MM. Puget André-Pierre, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Wahl Jean-Paul, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

22 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018 (doc. 648 (2017-2018) n^{os} 1, 1 (annexes 1 à 8) et 2 à 8)

22.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

35 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit,

du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, M. Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Prévot Maxime, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: Mme Bertieaux Françoise, MM. Bracaval Philippe, Brotchi Jacques, Colson Michel, Culot Fabian, De Bock Emmanuel, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Mme Dock Magali, M. Doukeridis Christos, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Mme Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

S'est abstenu: M. Wahl Jean-Paul.

23 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels (doc. 646 (2017-2018) n^{os} 1 à 10)

23.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret-programme.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

35 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret-programme est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, M. Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Mme Lambelin Anne, MM. Lefebvre Bruno, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Prévot Maxime, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non: Mme Bertieaux Françoise, MM. Bracaval Philippe, Brotchi Jacques, Colson Michel, Culot Fabian, De Bock Emmanuel, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Mme Dock Magali, M. Doulkeridis Christos, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Louvigny Lyseline, Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Prévot Maxime, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie.

S'est abstenu: M. Wahl Jean-Paul.

24 Projet de décret portant diverses propositions en matière d'enseignement spécialisé (doc. 654 (2017-2018) n^{os} 1 et 4)

24.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, MM. Bracaval Philippe, Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, M. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, M. Lefebvre Bruno, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Prévot Maxime, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

S'est abstenu: M. Wahl Jean-Paul.

25 Projet de décret instituant un statut pour les coordonnateurs de centres de technologies avancées (doc. 655 (2017-2018) n^{os} 1 et 2)

25.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, MM. Bracaval Philippe, Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassifihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamouille Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, M. Lefebvre Bruno, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Prévot Maxime, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

S'est abstenu: M. Wahl Jean-Paul.

26 Hommages

M. le président. – Nous avons appris la disparition d'Huberte Hanquet à l'âge de 91 ans. Siégeant au sein de notre assemblée de 1974 à 1987, elle y présida la commission des Beaux-Arts et fut secrétaire de la commission de la Santé et des Sports.

À l'origine de textes comme ceux instaurant un cours obligatoire de littérature belge d'expression française ou encore en faveur des centres de consultations prématrimoniales ou des crèches, pouponnières et maisons maternelles, Huberte Hanquet fut également corapporteuse de la commission d'enquête parlementaire sur les problèmes du quart-monde.

Au cours de sa longue carrière politique au

sein du PSC, elle fut membre d'autres assemblées, dont le Sénat ou la Chambre des représentants, où elle mena un combat pour la création d'un office des créances alimentaires. En dehors de ces enceintes, elle présida également le Conseil des femmes de Belgique de 1984 à 1990.

Nous saluons aujourd'hui la mémoire d'une femme qui s'est très tôt engagée dans la lutte pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, aux niveaux national et international, une noble cause qui demeure aujourd'hui encore une préoccupation majeure pour notre assemblée.

Je vous propose à présent d'observer une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée debout observe une minute de silence)

Nous avons également appris la disparition de Michel Tromont à l'âge de 81 ans. Sa grande silhouette fut longtemps familière dans les couloirs du gouvernement provincial du Hainaut, rue Verte à Mons, où il occupa pendant plus de vingt ans la fonction prestigieuse de gouverneur de la province.

Il était affable, disponible et excellent pédagogue, une qualité qu'il avait conservée de son premier métier d'enseignant. Il fut une personnalité libérale incontournable dont la carrière fut à la fois fulgurante et marquée par des responsabilités significatives.

Dès 1976, il s'empara de son tout premier mandat de conseiller communal à Quiévrain, pour en devenir presque aussitôt le bourgmestre.

En 1978 déjà, il assumait le mandat de député du Parti réformateur libéral (PRL), membre du Conseil régional wallon. Au Conseil de la Communauté française, comme on disait alors, M. Tromont présida successivement les commissions de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Recherche scientifique.

Sa carrière connut une nouvelle accélération lorsqu'il devint ministre du gouvernement Martens V en décembre 1981. En juin 1983, il entama son long mandat de gouverneur du Hainaut, mandat qu'il n'abandonna qu'en 2004.

Son engagement, sa disponibilité et son sens de la diplomatie ont fait merveille pour servir l'institution provinciale. Il céda son siège à Claude Durieux à l'âge de 67 ans.

Je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

(L'assemblée debout observe une minute de silence)

27 Projet de décret portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel d'enseignement (doc. 657)

(2017-2018) n°s 1 à 4)**27.1 Vote nominatif sur l'ensemble**

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

84 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: MM. Antoine André, Arens Josy, Baurain Pascal, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, MM. Bracaval Philippe, Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Colson Michel, Courard Philippe, Culot Fabian, De Bock Emmanuel, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destexhe Alain, Destrebecq Olivier, Diallo Bea, Mme Dock Magali, MM. Doulkeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmerly Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassifihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Gillot Frédéric, Godfriaux Jordan, Mme Gonzalez Moyano Virginie, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Mmes Jamoulle Véronique, Kapompolé Joëlle, MM. Kilic Serdar, Knaepen Philippe, Mme Lambelin Anne, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, M. Lefebvre Bruno, Mme Louvigny Lyseline, M. Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, MM. Nix Jean-Luc, Onkelinx Alain, Mmes Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Prévot Maxime, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Tillieux Éliane, Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mmes Vandorpe Mathilde, Vienne Christiane, Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

S'est abstenu: M. Wahl Jean-Paul.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h20.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Demotte, par Mme Kapompole;

– à la ministre Greoli, par Mmes Kapompole et Lecomte; par MM. P. Prévot, Godfriaux et Colson;

– au ministre Marcourt, par Mme Brogniez; par MM. De Bock, Dermagne, Wahl et Gardier;

– au ministre Madrane, par Mmes Vandorpe, Gonzalez Moyano, Potigny et Galant; par MM. Daele, Lecerf et Wahl;

– à la ministre Schyns, par Mmes Potigny, Galant, Morreale, Lambelin, Moureaux, Kapompole et Bertieaux; par MM. Godfriaux et Denis;

– au ministre Flahaut, par Mme Poulin;

– à la ministre Simonis, par Mmes Louvigny, Gérardon, Kapompole, Bonni et Galant; par MM. Daele et Tzanetatos.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– Le recours en annulation partielle de l'article 5 du décret de la Région wallonne du 16 novembre 2017 «modifiant l'article D.IV.99 et le Livre VII du Code du Développement territorial en vue d'y insérer un article D.VII.1bis instaurant une présomption de conformité urbanistique pour certaines infractions», introduit par Joseph Schütz et Romain Schütz.

– Le recours en annulation des articles 15 et 32, alinéa 1^{er}, du décret flamand du 8 décembre 2017 portant des dispositions réglant le recouvrement de créances non fiscales pour la Communauté flamande et pour la Région flamande et les organismes qui en relèvent, des dispositions fiscales diverses et la reprise du service de la taxe sur les jeux et paris, sur les appareils automatiques de divertissement et de la taxe d'ouverture de débits de boissons fermentées, introduit par P.L. et autres.

– Le recours en annulation des articles 77 et 79 du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie et d'environnement, introduit par la SA «Pelckmans Turnhout».

– Le recours en annulation des articles 94, 111, 133 et 151 du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie et d'environnement, introduit par

l'ASBL «*Natuurpunt*» et autres.

– Le recours en annulation de l'article 52, alinéa 1^{er}, 4^o, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie et d'environnement, introduit par l'ASBL «*Vlaamse Vereniging van Landmeters-Experten*».

– Le recours en annulation de l'article 2.12.8 de la loi du 22 décembre 2017 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2018, introduit par la SA «*Blankenberge Casino-Kursaal*» et autres.

– L'arrêt du 21 juin 2018 par lequel la Cour annule la loi du 29 janvier 2016 relative à l'utilisation de la vidéoconférence pour la comparution d'inculpés en détention préventive.

– L'arrêt du 21 juin 2018 par lequel la Cour:

1. annule dans l'article 508/17, du Code judiciaire, remplacé par l'article 7 de la loi du 6 juillet 2016 modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne l'aide juridique:

- le paragraphe 1^{er}, alinéas 2, 3 et 4;
- dans le paragraphe 2, les mots «en plus de celles visées au paragraphe 1^{er}»;
- dans le paragraphe 3, les mots «1 et» et les mots «sauf en cas d'exemption prévue par les paragraphes 4 ou 5»;
- les paragraphes 4, 5 et 6;

2. maintient les effets des dispositions annulées dans l'article 508/17 du Code judiciaire à l'égard des contributions perçues par les avocats dans les affaires pour lesquelles l'avocat a, au 31 août 2018, fait rapport au bureau d'aide juri-

dique conformément à l'article 508/19, § 2, alinéa 1^{er}, du Code judiciaire;

3. sous réserve que l'article 508/19, § 2, alinéa 2, du Code judiciaire, tel qu'il a été remplacé par l'article 9, 2^o, de la loi du 6 juillet 2016, soit interprété comme indiqué en B.33.2, rejette les recours pour le surplus.

– L'arrêt du 28 juin 2018 par lequel la Cour:

1. annule dans la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 mai 2016 relative à l'internement et à diverses dispositions en matière de Justice:

- les articles 22/1 et 27;
- l'article 76, alinéa 2;
- l'article 77, § 1^{er}, alinéa 1^{er};
- dans l'article 77/8, § 1^{er}, les mots «étant entendu que le condamné interné ne peut être placé que dans un établissement visé à l'article 3, 4^o, b) ou c), désigné par la chambre de protection sociale. S'il a atteint la date d'admissibilité à la libération conditionnelle telle que visée à l'article 25 de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, il peut également être placé dans un établissement visé à l'article 3, 4^o, d)»;
- l'article 77/8, § 2, alinéa 1^{er};

2. rejette les recours pour le surplus, compte tenu de ce qui est mentionné en B.14, B.21.3 et B.22.1.